opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-5)

L'épidémie protectionniste aux Etats-Unis et ses raisons (II)

par Joseph A. Greenwald Représentant permanent des Etats-Unis auprès de 1ºOCDE

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 6-12 A)

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères : le cas des "neutres" : (1) Les "neutres" ; (2) La période intérimaire de l'élargissement ; (3) Décisions diverses. Résultats des enquêtes de conjoncture. L'évolution des investissements dans les industries CECA. Quatre nouveaux groupes de rationalisation de la sidérurgie allemande. Techniques d'enrichissement de l'uranium.

- EUROFLASH (P. 13-43)

Sommaire Analytique, P. 13 Index Alphabétique, P. 41

Nº 624 - 3 Août 1971

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16° .

Tél.: 704.53.20

MUNDI-PARIS

27 989

CCP PARIS 3235-50

Télex :

DIRECTEUR Directeur Adjoint	
RÉDACTEUR EN CHEF	André GIRAUD
Service Informations	Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation	Gabriela KAHLIG
Institutions Européennes	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois	
Série hebdomadaire Série semestrielle		FF. 700	
(La revue n'est pas vendue au Numéro)			

LA LETTRE DE LA SEMAINE

L'EPIDEMIE PROTECTIONNISTE AUX ETATS-UNIS ET SES RAISONS (II)

par Joseph A. Greenwald,

Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OCDE

Le moulin des protectionnistes américains n'est pas alimenté seulement par un courant de considérations économiques et phychologiques propres aux Etats-Unis (voir Lettre n°). La politique commerciale menée en Europe, les comportements qui y sont adoptés en matière d'échanges y contribuent aussi. Un exemple bien connu en est la politique agricole de la CEE.

Dès le début, les Etats Unis ont appuyé le développement et l'élargissement de l'intégration européenne, tout en ayant parfaitement conscience que ce mouvement ne pouvait laisser de côté l'agriculture. Mais les Américains avaient imaginé que la politique agricole commune serait conçue et appliquée de manière à ne pas avoir d'effets restrictifs sur le commerce des pays tiers. Or, en fait, cette politique ne se traduit pas seulement par une limitation des importations agricoles dans la Communauté: elle aboutit aussi, en raison du soutien donné à des productions non rentables, à une accumulation d'excédents qui, grâce à des subventions massives, pénètrent sur de nouveaux marchés au détriment des exportateurs américains traditionnels. D'où l'irritation de ceux-ci qui, non contents de devoir acquitter les prélèvements à l'entrée de leurs produits sur le marché communautaire, constatent que ces prélèvements servent à financer la conquête de leurs autres marchés extérieurs.

Cette irritation est d'autant plus vive que, dans le même temps, Washington s'oriente vers une politique agricole délibérément libérale. Le gouvernement Nixon cherche en effet à promouvoir une nouvelle législation reposant essentiellement sur les principes du marché: comme l'a expliqué le Secrétaire à l'Agriculture Hardin, "les textes soumis au Congrès visent à fixer à un niveau relativement bas le montant des aides à l'agriculture, de façon à clarifier rapidement la situation de celleci; beaucoup plus que toutes les mesures prises depuis les années 1930, ils s'inspirent étroitement des lois du marché". Il est vraiment fâcheux, que sur ce plan, les Européens se situent aux antipodes des Américains et qu'ils ne tiennent aucun compte des leçons que ceux-ci tirent de leurs propres expériences de soutien à l'agriculture.

Par ailleurs, il est certain que la prolifération des accords d'association conclus par la CEE favorise aux Etats-Unis le sentiment que les Européens ne respectent pas les règles du jeu, car ces accords n'ont pas seulement une répercussion

directe sur le commerce des Etats-Unis : il y a tout lieu de craindre qu'ils minent aussi les principes fondamentaux du GATT en s'inscrivant à contre courant de l'effort vers le multilatéralisme mené par cette Organisation depuis la fin de la guerre.

Ce qui rend plus incompréhensible encore aux yeux des Américains l'établissement de ce réseau d'accords particuliers, c'est qu'il y est procédé au moment même où le système des préférences généralisées se met en place. Or la base de ce système est l'octroi par tous les pays industrialisés d'identiques exemptions tarifaires à tous les pays en voie de développement, par dérogation au principe de réciprocité, et l'Assemblée Générale des Nations Unies en a fait un des éléments clefs de la stratégie adoptée pour la Deuxième Décennie du Développement. Dans ces conditions, on s'étonne aux Etats-Unis que la Communauté s'attache à se lier par des accords spéciaux avec certains pays en voie de développement. On s'étonne également que, contrairement au principe de non-réciprocité dont bénéficient les pays en voie de développement, la Communauté demande à son profit un traitement préférentiel, les "préférences contraires", qui va à l'encontre de l'intérêt des pays en voie de développement et qui est en même temps inacceptable pour les Etats-Unis.

A vrai dire, la Communauté n'est pas seule à heurter les Américains par son comportement en matière commerciale: le Japon en fait autant. Voilà un pays dont la croissance économique est plus que remarquable, dont les exportations augmentent à un rythme vertigineux, dont la balance des paiements a accusé pendant des années de substantiels excédents, que le monde entier tient pour le plus redoutable des concurrents sur le terrain des échanges. Pourtant ce pays continue à maintenir plus de barrières contingentaires que n'importe lequel des autres pays industrialisés; il refuse toujours de s'ouvrir librement aux investissements étrangers, alors que ses propres investissements et ses produits jouissent du plus large accès sur le marché américain. Certes, les autorités de Tokyo ont annoncé il y a quelque temps un programme de réduction des restrictions aux importations ainsi que le relâchement du contrôle des investissements étrangers. Mais, compte tenu de la complexité de la machine administrative japonaise, ce n'est sans doute pas de sitôt que le libéralisme du Japon s'alignera sur celui des Etats-Unis.

En ce qui concerne les obstacles non tarifaires aux échanges, il ne faut évidemment pas exagérer leur importance. L'opinion est pourtant assez répandue dans les milieux d'affaires américains que les Européens ont imaginé d'habiles moyens de cet ordre pour frustrer les Etats-Unis des contreparties de leurs concessions tarifaires, l'un de ces moyens étant, par exemple, l'établissement de la TVA qui frappe les marchandises à leur entrée sur le territoire des pays membres de la Communauté. Réciproquement, tout au long des négociations Kennedy, on s'est attaché en Europe à faire de l'American Selling Price, système d'évaluation de la valeur en douane à leur entrée aux Etats-Unis de certains produits chimiques à base de benzol, un problème majeur, alors que le domaine des échanges concernés est relativement réduit.

Le mode de passation des marchés publics fait également l'objet de récriminations des deux côtés de l'Atlantique. Il existe aux Etats-Unis une législation imposant dans ces marchés, en faveur des produits nationaux, une marge préférentielle de 6 % (12 % pour les produits fabriqués dans les régions où le chômage est important). Il faut toutefois noter qu'en dépit de ces marges, en 1967 par exemple, le gouvernement américain a acheté à l'étranger des équipements électriques lourds pour une valeur de \$ 46 millions, soit 50 % de la totalité de ses marchés de cette nature. Or cette même année, l'ensemble des autres pays membres de l'OCDE a acheté pour \$ 40 millions d'équipements similaires. Encore ces achats ont-ils été effectués pour l'essentiel par ceux de ces pays qui n'ont pas en propre d'industrie électrique lourde, alors que les Etats-Unis en possèdent une puissante.

Quoiqu'il en soit, Européens et Japonais affirment qu'à l'inverse des Américains, leurs marchés publics sont passés sans l'octroi d'aucune préférence aux fournisseurs nationaux. En réalité, la procédure de ces marchés n'est pas publique, ce qui permet à la préférence nationale de s'y exercer de manière informelle. La preuve en est que l'AELE comme la CEE ont jugé nécessaire de prendre une règlementation spéciale pour assurer la non-discrimination en matière de marchés publics. C'est bien que, malgré l'absence officielle de toute préférence nationale, les entreprises d'aucun des pays membres n'estimaient équitables les conditions d'accès aux marchés publics qui leur étaient faites dans les autres.

A titre d'autre exemple de ces obstacles non-tarifaires qui renforcent aux Etats-Unis le sentiment d'être lésés par les Européens, on peut citer le développement récent de normes techniques et certificats de qualité pour certaines fabrications électroniques. Plusieurs pays d'Europe se sont rencontrés pour élaborer un accord dans ce domaine. Mais comme ils se sont gardés d'inviter à leurs travaux d'autres pays qui y étaient pourtant intéressés, ils donnent évidemment prise au soupçon d'avoir cherché à susciter un nouvel obstacle aux exportations américaines.

Devant cette situation d'ensemble, quelle est la réaction des différentes industries américaines ? Il faut bien constater que la quasi-unanimité de naguère, dans le patronat comme chez les syndicats ouvriers, en faveur de la politique commerciale libérale menée par Washington a enregistré une forte érosion. Producteurs et exportateurs, quand ils considèrent les pratiques restrictives du Japon, les associations préférentielles conclues par les Six et, d'une manière générale, les obstacles non-tarifaires freinant leurs ventes à l'étranger, en viennent à la conviction que seul leur pays constitue un marché vraiment libre, et que seul il respecte les règlements du commerce international. Cette conclusion est sans doute discutable, et les Européens n'auraient vraisemblablement pas grand mal à renvoyer la balle aux Etats-Unis. Toujours est-il qu'elle a entraîné d'inquiétantes défections du patronat dans le camp libre échangiste.

De leur côté, les syndicats, face à la montée des importations (notamment dans certains secteurs comme le textile) face à l'accroissement des investissements américains à l'étranger et en raison également des adaptations toujours

plus rapides qu'exige le dynamisme de l'économie mondiale, sont passablement revenus de leur libéralisme d'antan. Ils craignent que ces phénomènes ne soient générateurs de chômage. De plus, ils sont persuadés que l'amélioration de la qualification de la main d'oeuvre et l'introduction des nouvelles technologies dans les pays étrangers - dans les pays à bas salaires, en particulier - y entraîneront une réduction des écarts de productivité qui, présentement, contrebalancent la cherté de la main d'oeuvre américaine. La conjoncture économique actuelle aux Etats-Unis ne peut évidemment qu'amplifier cette réaction négative.

Ajoutons, pour compléter le tableau, que les milieux agricoles comptaient au nombre des principaux partisans du libéralisme commercial. Or, si les agriculteurs continuent à penser que leur efficacité est suffisante pour rendre leur production compétitive sur les marchés mondiaux, il est clair qu'en voyant se développer le protectionnisme à l'étranger et se multiplier les accords préférentiels faussant le jeu de la concurrence, ils finiront par considérer le libre échangisme comme une cause perdue. La conjugaison de ces différents facteurs - sans oublier la baisse générale de l'intérêt à l'égard de la coopération internationale au profit de l'attention portée aux problèmes intérieurs - explique l'ampleur du mouvement protectionniste que l'on observe aujourd'hui aux Etats-Unis.

En dépit de quoi, le gouvernement continue à oeuvrer dans le sens du libéralisme et il espère des actions qu'il a entreprises qu'elles lui faciliteront le ma intien des traditions du pays en matière de commerce international. Quelles sont ces actions ? Les unes concernent la situation intérieure américaine et incombent donc seulement à l'Administration de Washington. D'autres en revanche, qui doivent avoir une portée internationale, réclament la participation effective des partenaires commerciaux.

De toute évidence sur le plan intérieur, la question majeure est celle de l'inflation qu'il s'agit de mastriser asin, entre autres, d'améliorer la situation de la balance des paiements. Ayant reconnu la priorité de cet objectif, le Président Nixon a mis en oeuvre un programme dont les effets se font déjà sentir : la demande a été ramenée à un niveau raisonnable; la hausse des prix et des coûts a été substantiellement ralentie, et le retour de l'économie à une croissance ordonnée devrait avoir, à délai relativement bref, une répercussion favorable sur la position extérieure du pays. Par ailleurs, on a reconnu la nécessité d'examiner les nouveaux facteurs qui affectent la politique commerciale et d'informer le public à leur sujet. En même temps qu'il a proposé une législation intérimaire devant lui permettre de poursuivre une politique commerciale libérale, le président Nixon créait une Commission pour les problèmes du commerce et des investissements, chargée d'étudier les problèmes de la politique commerciale à long terme. Avec l'aide des groupes privés qui soutiennent encore le libre échangisme, il semble qu'il soit ainsi possible de renverser la tendance.

Mais il est non moins important que les partenaires commerciaux mènent une action similaire. Dans la mesure, par exemple, où la Communauté pourra reconsidérer sa politique agricole commune et son système d'associations préférentielles sous l'angle de leurs effets sur les pays tiers, il est certain que le soutien

au libéralisme commercial s'en trouvera renforcé aux Etats-Unis. De même, malgré le préjugé favorable de l'opinion américaine à l'égard de la Communauté et de son élargissement, les soucis causés par les répercusions de la construction européenne sur le commerce des Etats-Unis seraient largement atténués si on prenait à Bruxelles de nouvelles initiatives touchant l'abolition des barrières tarifaires et autres obstacles aux échanges. En réalité, la Communauté est maintenant assez solide pour n'avoir plus besoin du ciment que représentait à l'origine sa politique discriminatoire vis-à-vis du monde extérieur. En outre, une accentuation de la libéralisation des échanges aiderait à faire admettre l'intégration européenne par tous les pays qui sont avant tout préoccupés par les aspects commerciaux de cette opération.

LESCOMMUNAUTES AUTRAVAIL

Control of the Arman Control o 19、 "我们想", 想到"我们在"我们的", 1965年,我们就是我们的"我们"。 (1967年),我们们也是我们的"我们的"。 (1967年),我们们的"我们

A CONTROL OF THE SECOND REPORTED AND PROPERTY OF THE PROPERTY

and the second of the second o

Compression of the property of the base of the control of

REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES : LE CAS DES "NEUTRES" .- La dernière session avant les vacances du Conseil des Affaires Etrangères - qui ne s'est achevée qu'à trois heures du matin s'est divisée en trois parties : discussion sur le sort à réserver aux pays européens non candidats à l'adhésion - dont la plupart pour raison de neutralité politique - mais soucieux d'établir des relations privilégiées avec la Communauté élargie : Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Islande et Portugal; débat - et ce fut le plus long - sur les modalités de consultation par les institutions de la Communauté des quatre futurs membres pendant la période dite "intérimaire" qui sépaiera la signature des traités d'adhésion de l'élargissement effectifde la Communauté, le ler janvier 1973; étude et adoption d'une multitude de décisions, comme c'est le cas lors de chaque Conseil précédant immédiatement les vacances.

- 1º) <u>Les "neutres"</u>. Les Six ont unanimement écarté la solution mentionnée pour mémoire par la Commission dans son rapport et consistant à maintenir pendant deux ans le statu quo entre ceux des pays membres de l'AELE devant entrer dans la CEE et ceux devant rester dehors, pour se prononcer en faveur de la seule solution raisonnable : la conclusion d'accords de libre échange entre la Communauté élargie et les "non candidats". Il s'agit là d'ailleurs de la conclusion logique tirée de la décision de principe annoncée par les Six à l'automne : ne pas faire ressurgir de nouvelles frontières douanières en Europe. 🕬

Ces accords de libre échange seront avant tout industriels. Pourquoi ? Parce que les Six ont décidé, et ils l'ont confirmé la semaine dernière, de conserver leur totale autonomie de décision pour éviter une paralysie de la Communauté. Il convient donc que les "non candidats" ne participent ou n'appliquent en aucune façon, de manière contracturelle, les politiques communes ou les harmonisations mises en oeuvre par la Communauté, parce que cela conduirait à des institutions communes, donc au freinage de l'activité communautaire. Lâ libre circulation des biens industriels souffrira cependant quelques exceptions, mais en nombre aussi réduit que possible, pour des "produits sensibles" dont la liste va devoir être établie. Selon la France, il faudrait qu'y figurent (sans qu'on sache s'il s'agira d'exceptions partielles ou totales) les aciers spéciaux, le papier et la pâte à papier, et l'horlogerie. Quelle sera la durée de ces exceptions ? L'Allemagne a demandé qu'elles ne soient que temporaires, mais les autres Etats membres ne se sont pas prononcés.

Ce problème, comme celui de l'harmonisation en agriculture, est d'ailleurs lié au " caractère évolutif" des accords qui seront con-र राज्य । ते पुरस्कार । अनुसरित्य सम्बद्धाः विकास के विकास के विकास के स्वरूप के सम्बद्धाः स्वरूप के स्वरूप के स्वरूप के स्वरूप के स्वरूप के स्वरूप के स्वरूप के

conclus. Il n'est pas souhaitable en effet de figer ces accords, comme il n'est pas envisageable de les soumettre à une possibilité permanente de révision. La formule reste à trouver. Enfin <u>une clause de sauvegarde sera prévue par la Communauté</u> pour se prémunir contre des importations massives perturbant le marché européen, et résultant par exemple de la non application du tarif extérieur commun ou du défaut d'harmonisation. Cette clause, les Six ont décidé de ne pas la demander contractuellement aux non candidats, mais il est bien évident que si ceux-ci en respectent l'esprit chacun pour son compte, ses risques d'application par les pays de la Communauté seront moindres.

Quant à l'agriculture, les Six sont unanimes pour ne pas envisager la libre circulation car, encore une fois, ce serait mettre le doigt dans l'engranage des harmonisations, et donc des institutions. Mais il existe des divergences entre eux. Italie et Pays-Bas souhaitent que les accords comportent un volet agricole important, afin de pouvoir augmenter le volume de leurs ventes dans les pays non candidats (la marge d'augmentation, selon les experts, est très faible et ne mérite certainement pas les efforts - et les concessions aussi - qu'il faudrait accomplir pour la combler). Les autres Etats membres ne croient pas que l'on puisse arriver à la mise en oeuvre d'un chapitre agricole significatif, mais ils n'excluent pas que des arrangements spécifiques et partiels, sans grande portée d'ailleurs, puissent être conclus. Sans doute serait-il sage, comme la Commission le propose, serait-ce que pour ne pas faire trainer trop en longueur les tions, de se contenter pour le moment d'une "déclaration d'intention". une fois entrés en vigueur, on verrait comment les com-Les accords pléter sur le plan agricole.

Le Comité des Représentants Permanents, à la lumière des débats ministériels, va maintenant approfondir le dossier d'ici à la prochaine réunion des Ministres des Affaires Etrangères, le 20 septembre. Il faudra sans doute encore une ou deux sessions des Six pour aboutir à la définition d'une position complète de négociation. Celle-ci devrait débuter au début du mois de novembre.

- 2°) La période intérimaire de l'élargissement. Depuis le 23 juin, il est entendu que les "quasi membres" de la CEE que seront, en 1972, les quatre actuels candidats, seront "consultés" sur les décisions que prendront les Six, ce qui est tout à fait logique. Encore fallait-il fixer les modalités de ces consultations. Au niveau du Conseil de Ministres, après de longues discussions, un accord a finalement été conclu entre les Six. Les candidats seront consultés quand les Etats membres, sans encore avoir pris de décision, auront une position commune. C'était le souhait de la France, les autres Etats membres étant prêts à consulter les "quatre" dans le courant même des discussions à Six - ce qui, en fait, revenait, en plus compliqué, à un débat à "Dix".

Mais <u>le pouvoir de consultation de la Commission donne lieu</u> à une discussion épique, dont le Conseil ne peut guère s'enorgueillir. La Commission avait manifesté la volonté de consulter les "quasi membres"

avant de faire des propositions au Conseil. Le Ministre français, Maurice Schumann, s'y opposa fermement en faisant valoir que la Commission n'avait pas à mettre en oeuvre avec les candidats des procédures qu'elle n'appliquait pas avec les Etats membres actuels. A la vérité, la Commission s'est montrée très maladroite dans cette affaire, souvent d'ailleurs en raison de "manifestation" inopportunes de tel ou tel de ses membres. La France, comme chaque fois qu'il est question des pouvoirs de la Commission, s'est montrée plus que pointilleuse. Finalement, après près de cinq heures de débats difficilement "compréhensibles" même pour des initiés, on reconnut que la Commission pouvait - ce qui est évident - consulter qui bon lui semblait dans la limite de ses responsabilités. Cela, bien sûr, sans le dire ni l'écrire. Jamais un tel débat, dont le caractère byzantin n'a échappé à personne, n'aurait dû avoir lieu. C'est la seule conclusion à tirer de ces heures perdues.

- 3°) Décisions diverses

- Relations commerciales des Six avec les pays de l'Est: Le Conseil a poursuivi ses délibérations sur les problèmes soulevés par la mise en oeuvre des mesures transitoires tendant à l'uniformisation progressive des relations commerciales avec les pays à commerce d'Etat: la procédure prévue sera rendue plus contraignante à partir du 1er janvier 1973, étant entendu toutefois qu'avant le 1er janvier 1973 le C onseil décidera, sur proposition de la Commission, si cette échéance ne pourra pas être avancée.
- Politique de l'énergie : Les Six sont convenus de se prononcer au plus tard durant le mois d'octobre sur deux propositions de Règlement concernant la communication à la Commission des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, et celle des importations d'hydrocarbures.
- Relations avec les Etats-Unis: Le Conseil a approuvé le Règlement portant suspension partielle du droit du TDC sur les oranges pour la période du ler juin au 30 septembre (de 15 % à 8 %). Cette décision, prise pour un an, sera renouvelée "si les circonstances le permettent", ce qui répond au voeu des Etats-Unis d'obtenir un accès plus facile au marché européen. Cette concession de la CEE est la première concrétisation d'une série d'offres faites par les Six à Washington dans le secteur agricole et qui concernaient, outre les oranges, les poulets, le tabac et le saindoux. Pour le moment, l'administration américaine n'a pas fait connaitre sa réponse.
- <u>Politique sociale</u>: A la suite de la session du Conseil de Ministres des Affaires Sociales, le 24 juin dernier à Luxembourg, les Ministres ont approuvé formellement un certain nombre de textes se rapportant d'une part à la formation professionnelle et d'autre part au programme de travail concernant la mise en oeuvre de l'art. 118 du Traité de Rome.

Le programme de formation professionnelle à élaborer devrait concerner essentiellement : (1) les problèmes de formation qui inté-

ressent d'une façon générale tous les pays de la CEE et à la solution desquels une action au niveau communautaire est susceptible de fournir une contribution positive; (2) les questions posées dans le domaine de la formation dont la dimension est à l'échelle de la Communauté et qui sont liées au développement économique et technologique le plus avancé et aux changements de structures de l'économie et de l'emploi (y compris dans les régions agricoles).

En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'art. 118 du Traité le Conseil a affirmé certaines priorités : emploi, libre circulation, orientation et formation professionnelle (conditions de travail des jeunes travailleurs, travailleurs adultes sans qualification, emploi et chômage des cadres, service de main d'oeuvre), sécurité sociale (il s'agit surtout d'études comparatives des différents systèmes), sécurité et médecine du travail (accidents du travail, maladies professionnelles, chantiers du bâtiment notamment).

- Elimination des entraves techniques aux échanges : le Conseil a adopté 9 directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres. La première a trait aux véhicules automobiles et impose, à partir du 1er octobre 1974, un double circuit de freinage. La seconde concerne les textiles : désormais les consommateurs de la CEE ne trouveront sur le marché que des produits obligatoirement étiquetés ou marqués suivant les mêmes critères ("pure laine", "laine vierge", etc.). Les sept autres sont relatives aux instruments de mesure : poids, compteurs à gaz, compteurs liquides autres que l'eau, jaugeage des citernes de bateaux, mesure de la masse à l'hectolitre des céréales, unités de mesures, procédures de contrôle (les deux dernières ayant un caractère général).
- Marchés publics de travaux : Le Conseil a arrêté deux Directives concernant d'une part la suppression des restrictions à la libre prestation de services dans ce domaine, et d'autre part la coordination de la passation de ces marchés publics.

Ces deux directives sont accompagnées d'une décision du Conseil instituant un comité consultatif pour les marchés publics de travaux et d'une déclaration des représentants des Gouvernements sur les procédures à suivre en matière de concessions de travaux. Ces décisions sont l'aboutissement de propositions de la Commission ... dont le Conseil a été saisi en 1964. Elles ont pour but de permettre à toutes les entreprises de la CEE l'accès aux marchés publics de travaux passés dans chacun des Etats membres, revêtant "une certaine importance économique" (pour tous les marchés dépassant \$ 1 million).

- Relations avec l'Assemblée parlementaire : Le Conseil a entendu un rapport de son Président sur la rencontre qu'il a eue avec le Président de l'Assemblée, le 7 juillet dernier, et au cours de laquelle ce dernier avait soulevé divers problèmes : procédure budgétaire, élection de l'assemblée au suffrage universel direct, collaboration avec le Conseil de

l'Europe, relations avec les pays candidats à l'adhésion. En ce qui concerne l'élection au suffrage universel direct, le Conseil est convenu que son Président rencontrera la Commission politique de l'Assemblée pour un échange de vues à ce sujet.

RESULTATS DES ENQUETES DE CONJONCTURE. La Commission vient de publier son 3e rapport sur les résultats des enquêtes de conjoncture mensuelles effectuées auprès des chefs d'entreprise de la CEE, pour les mois de Novembre 1970 à Janvier 1971.

Dans l'ensemble de la Communauté, l'expansion de la production a légèrement ralenti au cours des derniers mois de l'année 1970, mais les perspectives de développement se sont redressées. Les réponses concernant la demande intérieure et extérieure sont devenues un peu plus optimistes. Les prévisions de production, q ui s'étaient affaiblies depuis près d'un an, se sont redressées à leur tour. Les perspectives de prix de vente restent nettement orientées à la hausse. Pays par pays, la Commission fait les relevés suivants:

- 1°) Allemagne: La détérioration des carnets de commandes, amorcée depuis la fin de 1969, s'est arrêtée au début de 1971. Fin janvier, 72 % des chefs d'entreprise estimaient que les commandes étaient à un niveau "normal" ou "supérieur à la moyenne". Les perspectives de production sont devenues plus favorables; fin janvier, 15 % des entrepreneurs s'attendaient à une production en hausse, contre 9 % fin novembre.
- 2°) France: La demande globale semble s'être stabilisée fin 1970 et début 1971. A la fin du mois de janvier, 18 % des entrepreneurs considéraient leur carnet de commandes globales comme garni de façon supérieure à la normale (23 % pour les commandes "étrangères"). Les perspectives de production, qui s'étaient détériorées toute l'année, ont enregistré un redressement pendant les derniers mois de l'année et au début de 1971.
- 3°) <u>Italie</u>: Les entrepreneurs jugent que la situation est encore assez incertaine. Fin janvier, 6 % seulement des chefs d'entreprise estimaient que leurs carnets de commandes totales étaient garnis de façon "supérieure à la normale", contre 4 % fin novembre. Les jugements sur les carnets de commandes étrangères n'étaient, pas non plus très optimistes. Pour les mois suivants, les entrepreneurs prévoyaient néanmoins un rythme d'activité un peu plus soutenu : 23 % d'entre eux, à la fin du mois de janvier, s'attendaient à une hausse de leur rythme de production.
- 4°) <u>Belgique</u>: Les enquêtes révèlent le maintien d'un rythme d'expansion plus modéré au cours des derniers mois. Les opinions des entrepreneurs sur l'état de leurs carnets de commandes totales sont nettement moins favorables qu'au début de 1970. Les stocks de produits finis, qui s'étaient dégonflés en fin d'année en vue de l'introduction de la TVA, se seraient alourdis quelque peu depuis janvier. Les prévisions de

production ne se sont plus détériorées. La tendance à la hausse des prix de vente s'est accentuée.

- 5°) <u>Luxembourg</u>: Les enquêtes révèlent une amélioration des carnets de commandes totales et étrangères. Les perspectives de production sont analysées de façon plus optimiste.

L'EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES CECA.— Avec un total d'Uc 1,82 milliard, les dépenses d'investissements des industries CECA ont atteint en 1970 un nouveau record absolu, résultat d'ailleurs dû exclusivement à la sidérurgie, puisque les dépenses d'investissements des charbonnages et des mines de fer se maintiennent à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux qu'elles avaient atteint dans les années 1950.

En effet, les charbonnages ont consacré en 1970 à leurs investissements Uc 110 millions, contre une moyenne annuelle de 327 millions entre 1954 et 1959; sur ce total, 87,9 millions ont été dépensés pour les sièges d'extraction, 19,3 millions pour les cokeries minières, 1,8 million pour les cokeries indépendantes et 1,3 million pour les usines d'agglomération. Il faut donc s'attendre à ce que les possibilités d'extraction charbonnière se contractent de quelque 22 millions de t. entre 1970 et 1974 pour ne plus atteindre que 161 millions de t., c'est-à-dire que le taux annuel de régression de ces capacités atteindra 3,1 % au cours de la période considérée, contre 5,5 % au cours des années 1966-1970.

Dans le secteur de <u>la cokéfaction</u> au contraire, le redressement prévu se confirme, et les possibilités de carbonisation, en régression depuis maintenant 10 a ns, <u>vont connaitre une nouvelle expansion</u>. En raison de la demande accrue en coke due à une conjoncture exceptionnelle dans la sidérurgie communautaire et mondiale, les capacités de production de coke de four avaient été utilisées à 99% en 1970, c'est-à-dire à un taux dépassant largement celui qui est techniquement admissible. Au cours des quatre prochaines années, les possibilités de production des cokeries de la Communauté devraient augmenter de près de 10 millions de tonnes pour atteindre 80,5 millions de t. en 1974 contre 70,6 millions en 1970. Dans cet accroissement, on notera une grande part de capacités de cokeries sidérurgiques situées au bord de la mer. D'un autre côté, il faut bien admettre qu'une partie des cokeries de la Communauté est dans un état d'extrême vétusté et devra probablement être fermée plus rapidement que prévu.

Dans les mines de fer, les dépenses d'investissements, qui avaient atteint une moyenne annuelle d'Uc 39 millions au cours des années 1964-59, ne dépassent plus guère la moyenne de 20 millions depuis que la progression des importations de mineraix riches en provenance des pays d'outre-mer se fait de plus en plus sentir. Il en résulte une diminution constante des possibilités d'extraction dans la Communauté, qui avaient atteint en 1962 leur maximum avec 105,5 millions de t. de minerai brut, et qui ont été progressivement ramenées à 80,3 millions

de t., soit de 67,7 à 61 millions en Lorraine, de 8,3 à 7,3 millions au Luxembourg, de 12,5 à 6,2 millions en Basse-Saxe et de 17 à 11,2 millions dans l'ensemble des plus petites zones d'exploitation. Pour les prochaines années, on s'attend à une stabilisation des capacités d'extraction dans la plupart des bassins, le bassin lorrain réunissant environ 75 % des capacités communautaires.

L'effort d'investissement de loin le plus important a été effectué dans l'industrie sidérurgique avec Uc 1,688 milliard contre seulement 1,039 milliard en 1969 et contre un dernier record absolu de 1,48 milliard en 1963. Pour 1971, on s'attend même à des dépenses de plus de 2,5 milliards en raison des nouveaux projets décidés. De tels investissements se solderont par un accroissement non moins important des possibilités de production puisque, contrairement à la tendance observée au cours des années précédentes, où les usines sidérurgiques avaient consacré leur effort d'investissement essentiellement à la rationalisation et à la modernisation de leurs installations de production, c'est une conjoncture sidérurgique extrêmement favorable au cours des années 1968-1970 (du moins en ce qui concerne la première moitié de cette année) et aussi des prévisions à moyen et à plus long terme généralement favorables quant au développement des besoins d'acier qui ont eu une influence stimulante sur la propension à investir des sidérurgistes. En fait, presque toutes les régions de la Communauté contribuent à l'accroissement des investissements observé en 1970 et prévu pour 1971 et 1972. L'écart se creuse toutefois entre d'accroissement des possibilités de production prévu pour les usines littorales (+ 14 % pour l'acier brut) et le taux correspondant pour les usines de l'intérieur (+ 4%).

On note également que l'essor est particulièrement important pour la fonte, où le taux d'accroissement des possibilités de production atteindrait en moyenne annuelle 7 % entre 1970 et 1974, alors que le taux d'accroissement annuel moyen pour l'acier brut ne s'élèverait qu'à 6,1 %, ce qui permettrait de porter les possibilités de production d'acier brut de 127 millions de t. en 1970 à 161 millions en 1974, soit à un niveau assez proche de celui prévu dans les Objectifs généraux d'acier de la Communauté pour 1975 (163 millions de t.).

Les quelque 34 millions de t. de possibilités annuelles de production d'acier brut supplémentaires attendues d'ici 1974 résultent des deux mouvements en sens contraire observés depuis le milieu de la dernière décennie : d'un côté une augmentation rapide de l'acier à l'oxygène (+ 36 millions de tonnes), de l'acier fabriqué selon les nouveaux procédés de soufflage de l'oxygène par le fond des convertisseurs (+ 4 millions de t.) et de l'acier électrique (+ 4 millions de t.); de l'autre, réduction des possibilités de production d'acier Thomas & Martin de respectivement 6 et 4 millions de t. En ce qui concerne les trains laminoirs, on observe une augmentation beaucoup plus rapide des possibilités de production des trains à produits plats (+ 6,6 % par an pendant la période 1970-1974) que celle des produits longs (+ 3,3%).

Les nouveaux projets décidés dans le courant 1970 laissent prévoir de très hautes dépenses d'investissement dans la sidérurgie de la Communauté pour les prochaines années également. Les experts de la Commission se demandent cependant si un échelonnement dans le temps de la réalisation des projets ne permettrait pas une meilleure adaptation de l'offre à la demande au cours des prochaines années.

QUATRE NOUVEAUX GROUPES DE RATIONALISATION DE LA SIDERURGIE ALLEMANDE. - Ceux-ci, qui ont déjà pris la relève des anciens Comptoirs de vente, viennent d'être autorisés par la Commission avec effet rétrodctifs au 1er juillet 1971, date d'expiration des autorisations accordées en 1967 par la Haute Autorité aux quatre Comptoirs de vente. En règle générale, les nouveaux groupes se distinguent des Comptoirs par le fait que chacune des sociétés y adhérant assurera dorénavant ses ventes elle-même, c'est-à-dire qu'au lieu de quatre offrants d'acier sur le marché allemand, il y en aura une douzaine - les accords de vente en commun n'étant admis que dans certains cas exceptionnels. Les accords conclus entre les sociétés affiliés aux nouveaux groupes sont donc de véritables accords de spécialisation, et la Commission (qui avait à les apprécier selon les dispositions de l'art. 65 du Traité de la CECA) a été de l'avis que les restrictions à la concurrence qu'ils comportent ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour obtenir l'effet de spécialisation recherché.

TECHNIQUES D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM.— L'offre américaine à la Commission concernant la communication de la technologie en matière d'enrichissement de l'uranium par la méthode de la diffusion gazeuse a été reçue avec beaucoup d'intérêt par les représentants des Etats membres et la Commission, dont les services analysent les avantages et désavantages technico-économiques relatifs des trois procédés d'enrichissement en présence : diffusion gazeuse (appliquée aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni); ultracentrifugation, en voie de développement sur la base d'un accord tripartite anglo-germano-néerlandais; et méthode à tuyères.

Dans le cadre de ces travaux, l'offre américaine est en effet de nature à faciliter dans une très grande mesure le choix que la Communauté aura à opérer entre les trois procédés en vue de la construction d'une grande usine européenne d'enrichissement de l'uranium. L'offre américaine est également de nature à améliorer la position de la France dans la course à l'enrichissement, puisque ce pays dispose d'ores et déjà d'une technologie dans ce domaine et vient, il y a quelques mois seulement, de commander une étude pour la construction d'une grande usine européenne.

EUROFLASH

EUROFLASH

- P. 16 ASSURANCES <u>Belgique</u>: LA UNION & EL FENIX ESPANOL développe LA SAUVEGARDE.
- P. 16 BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS Allemagne: AEG TELEFUNKEN se défait de sa participation dans HOCHTIEF. Belgique: Association belgo-suisse dans JARDINS DU ROI. France: BRUYNZEEL prend 25 % dans ETS TOUYAROU; BELL (FRANCE) est à capital britannique; FIPARIM appartient à GENERALE OCCIDENTALE; Des intérêts de Londres fondent CROYDON PALMER & CIE; Concentration au profit de SOFITEL; WANNER ISOFI ISOLATION ferme MAZU-RIER REYNAUD. Pays-Bas: JACOBSON & WIDMARK s'installe à La Haye. Suisse: MAARS HANDELS est à capital néerlandais.
- P. 18 CAOUT CHOUC Allemagne: DEUTSCHE BANK accrost ses intérêts dans CONTINENTAL GUMMI-WERKE. France: Association franco-anglaise dans CIE INTERNATIONALE DES ELASTOMERES; Concentration au profit de ETS PARITZY.
- P. 18 CHIMIE Allemagne: Deux nouvelles filiales pour MEYNADIER & CIE. Espagne: AKZO prend le contrôle absolu de KORTMAN ESPANOLA. France: Une fusion donne naissance à RHONE-PROGIL; Concentration au profit d'USINES CHIMIQUES RHONE-POULENC; BAYROL CHEMISCHE FABRIK s'installe à Schiltigheim/Bas Rhin; BELL & HOWELL prend la représentation de FUJI PHOTO FILM; Concentration au profit de HELIC.
- P. 20 COMMERCE <u>Belgique</u>: SEARS, ROEBURCK & C° négocie la prise du contrôle de GRAND BAZAR DU BOULEVARD ANSPACH. <u>Pays-Bas</u>: GLENMAPLE HOLDINGS s'installe à Hilversum.
- P. 20 CONSEIL ET ORGANISATION Belgique: Association franco-belge dans ORES ND.
- P. 21 CONSTRUCTION AERONAUTIQUE <u>Grèce</u>: Association franco-américano-grecque dans HELLENIC AVIATION INDUSTRIES. <u>Italie</u>: Création de NUOVA SACA MO-TORS.
- P. 21 CONSTRUCTION ELECTRIQUE Allemagne: GENERAL ELECTRIC se défait de sa filiale ESGE. Belgique: ENTREPRISE GENERALE DE TELECOMMUNI-CATIONS est filiale de FRANCEPHONE; Association franco-anglo-belge dans CARLIGHT. France: WASCATOR est à capital suédois. Grande-Bretagne: Une licence DR. KERN pour VALOR C°. Pays-Bas: ETS R. ANKERSMIT s'installe à Apaldoorn.

- P. 22 CONSTRUCTION MECANIQUE Allemagne: Accord réciproque de licence SAVIN BUSINESS MACHINES/KALLE; Nouvelle filiale pour FABER & SCHLEICHER. France: Constitution définitive de SAMIFI-BABCOCK-SAMIFI INTERNATIONALE; Projets industriels d'ARTHUR KLINK; STE D'OUTILS DE BROCHAGE est filiale de KARL KLINK; VERSON ALLSTEEL PRESS ferme sa filiale de Paris. Italie: NORGREN SHIPSTON INTERNATIONAL prend le contrôle de ARM ITALIA. Japon: Une licence TISSMETAL LIONEL-DUPONT pour SHINKO ELECTRIC. Pays-Bas: POIESZ passe sous le contrôle de BRINKMANN & NIEMEYER. Hongrie: Elargissement des accords MAN/RABA. Belgique: KIMMAN est à capital néerlandais.
- P. 25 CUIR France: STE INTERNATIONALE DE CUIRS est filiale de HAGO. Pays-Bas: WOLVERINE WORLD WIDE s'installe à La Haye.
- P. 25 EDITION <u>Allemagne</u>: CO-PUBLICA VERLAGS passe sous le contrôle de THOM-SON ORGANISATION. <u>France</u>: EDIZIONI DE VECCHI s'installe à **P**aris.
- P. 25 ELECTRONIQUE Allemagne: EUROSIL est à capital américain. France: Projets industriels de SYSTRON-DONNER; LOCAFRANCE prend le contrôle d'IN-FORMATIQUE PETITS & MOYENS ORDINATEURS. Italie: AUTOVOX passe sous le contrôle de MOTOROLA; OLIVETTI se défait de STA GENERALE SEMICONDUTTORI. Pays-Bas: STA FINANZIARIA TELEFONICA fonde un holding à Amsterdam.
- P. 27 ENGINEERING <u>Allemagne</u>: Association germano-américaine dans KHD-PRITCHARI Mexique: SODETEG ouvre une représentation à Mexico.
- P. 28 FINANCE Autriche: MIETFINANZ s'installe à Vienne, France: YAMASHI SECU-RITIES ouvre une représentation à Paris; Création de STE PRIVEE DE DEVELOP-PEMENT INDUSTRIEL; TEXAS INDUSTRIES devient actionnaire de FINANCIERE DE GERANCE & DE PARTICIPATIONS; Création de FINANCIERE DE GARANTIE.

 Italie: CREDITO ARTIGIANO prend le contrôle de BANCO SAN GEMINIANO & SAN PROSPERO; Association italo-suisse dans FIDESCO ITALIA. Luxembourg: Concentration au profit d'EURINVEST. Pays-Bas: DYGUNWOOD est à capital canadien. USA: CREDITANSTALT BANKVEREIN devient actionnaire d'EUROPEAN AMERICAN BANKING et d'EUROPEAN AMERICAN BANK & TRUST; COMMERZ-BANK ouvre une succursale à New York.
- P. 30 INDUSTRIE ALIMENTAIRE <u>Allemagne</u>: UNILEVER préside à une triple concentration; BAYERISCHE VEREINSBANK devient majoritaire dans HACKERBRÄU.

 <u>Autriche</u>: GERVAIS DANONE s'installe à Vienne. <u>France</u>: Création de CIE EURO-PEENNE DES SPIRITUEUX; BRAVOLTA augmente ses intérêts dans SOFRINA.
- P. 32 METALLURGIE Allemagne: Poursuite de la réorganisation de THYSSEN; Constitution définitive de STAHLWERKE RÖCHLING-BURBACH; Une licence SCAL GP pour VER. DEUTSCHE METALLWERKE et TUBENFABRIK KARL HÖLL. Grande-Bretagne: Constitution définitive d'ALUFINANCE & TRADE. Pays-Bas: HILTI s'installe à Amsterdam. Suède: Une licence SCAL GP pour AKERLUND-RAUSING. Suisse: KIRCHNER HOLDING passe sous contrôle allemand.

- P. 33 MINES <u>Australie</u>: Un accord PECHINEY/AUSTRAL-PACIFIC-MINING. <u>Italie</u>: MONTEDISON fusionne deux filiales de Sardaigne.
- P. 34 PARFUMERIE Allemagne: HOLIDAY MAGIC s'installe à Francfort.
- P. 34 PETROLE <u>Allemagne</u>: Association belgo-allemande dans DEUTSCHE FINA GmbH-BUNKERDIENST DUISBURG-RUHRORT. <u>France</u>: Simplification des intérêts de ROYAL DUTCH SHELL. <u>Itàlie</u>: Association italo-luxembourgeoise dans INDUSTRIA SICILIANA ASFALTI & BITUMI.
- P. 35 PHARMACIE Allemagne: Dénonciation des accords CIBA-GEIGY/C.H. BÖH-RINGER SOHN; BIOFORGE est à capital suisse. France: Une concentration donne naissance à PIERRE FABRE. Pays-Bas: Création de FARMINFORM; BIOCHEM est filiale de LABORATOIRE DE CHIMIE & DE BIOLOGIE. Suisse: EXPANSCIEN-CE s'installe à Genève.
- P. 36 PLASTIQUES Autriche: TECHNO-CHEMIE KESSLER & C° s'installe à Pasching/Linz.
- P. 37 PUBLICITE Allemagne: Association belgo-allemande dans TROOST WERBE-AGENTUR INTERNATIONAL.
- P. 37 TEXTILES <u>France</u>: INTERNATIONALE KENDIX TEXTILES FRANCE est à capital néerlandais; La fusion PRENATAL/MATERNA devient effective. <u>Suisse</u>: ETS LOUIS DE POORTERE s'installe à Lausanne.
- P. 38 TOURISME Allemagne: KEMPINSKI HOTELBETRIEBS réduit sa participation dans HOTEL VIER JAHRESZEITEN.
- P. 39 TRANSPORTS Allemagne: FENDEL SCHIFFAHRTS prend le contrôle absolu de sa filiale de Brême. Pays-Bas: Deux nouvelles filiales pour KÜHNE & NAGEL; VAN GEND & LOOS obtient la représentation de YAMASHITA-SHINNON STEAM-SHIP. Union Sudafricaine: C.J. JONEN s'installe à Johannesburg.
- P. 39 VERRE Allemagne: SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON réorganise sa filiale d'Aix-la-Chapelle; Achèvement de la réorganisation des intérêts de B.S.N.-BOUSSOIS, SOUCHON, NEUVESEL.
- P. 40 DIVERS <u>France</u>: Association franco-belge dans STE D'ETUDES DE FORMES; ORIMBIO est filiale de TOUZART & MATIGNON. <u>Suisse</u>: LOUIS FIESSLER & C° ouvre une succursale à Lucerne.

ASSURANCES

(624/16) Le groupe de Madrid LA UNION & EL FENIX ESPANOL SA (cf. n° 546 p.19) a renforcé son contrôle direct sur la filiale belge LA SAUVEGARDE SA (Bruxelles), en portant son capital à FB. 50 millions pour en assurer l'expansion.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(624/16) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort a rationalisé ses intérêts en cédant sa participation (26,4%) à Essen dans le groupe de génie civil, travaux souterrains, construction de centrales électriques, etc.. HOCHTIEF-AG FÜR HOCH & TIEFBAUTEN (cf. n° 259 p.18) à ses principaux associes notamment à la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 613 p.30), dont la participation est passée de 11 % à plus de 25 %.

HOCHTIEF (capital de DM. 27,9 millions) était également affiliée jusqu'ici pour 33 % au groupe R.W.E.-RHEINISCH-WESTFÄLISCHE ELEKTRIZITÄTSWERK AG d'Essen (cf. n° 623 p.42), qui y a également renforcé ses intérêts. Le groupe réalise avec plus de 18.000 personnes un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 900 millions et possède une quinzaine de filiales ou affiliées en Allemagne ainsi que plusieurs à l'étranger (Iran, Argentine, Brésil, Chili, etc...).

(624/16) La BANQUE WIDEMANN & CIE SA de Zurich (cf. n° 164 p.21) et la STE IMMOBILIERE BELGO-HELVETIQUE SA de Bruxelles (affiliée notamment à la société suisse WEISSCREDIT, BANCA COMMERCIALE & D'INVESTI-MENTI SA de Lugano – cf. n° 508 p.28) ont constitué à Bruxelles – en association 78,4/21,6 – la compagnie de promotion immobilière JARDINS DU ROI SA (capital de FB. 30 millions), présidée par M. Henri Vanderstappen et dirigée par M. Louis de Raedemacker.

(624/16) Le groupe néerlandais de menuiserie industrielle BRUYNZEEL DEURENFABRIEK & SCHAVERIJ N.V. de Zaandam (cf. n° 618 p.21) a négocié la prise d'une participation de 25 % en France dans la fabrique de portes ETS TOUYAROU SA (Eauzé/Gers), qui deviendra son fournisseur exclusif.

BRUYNZEEL, qui dispose de nombreux intérêts en Europe, exploitait déjà - à travers sa filiale de Paris BRUYNZEEL Sarl - une usine à Ussel/Corrèze d'une capacité de 200 portes/jour (cf. n° 492 p.16).

- (624/17) L'entreprise britannique de promotion immobilière LE TOUQUET SYNDICATE LTD de Londres a transformé sa succursale en France (Le Touquet-Paris-Plage/Pas-de-Calais) en filiale sous le nom de BELL (FRANCE) Sarl (capital de F. 20.000) et la gérance de M. Charles Lafontan.
- (624/17) Membre du groupe GENERALE OCCIDENTALE SA de Paris (cf. n° 623 p.20), la compagnie L'UNION DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES SA (Paris) a installé à son siège une filiale de gestion immobilière, STE DE FINANCE-MENT & DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES-FIPARIM SA (capital de F. 100.000), que préside M. André Mallepeyre.
- (624/17) Des intérêts britanniques portés par MM. Francis Croydon, Mark Palmet et Paul Boggis-Rolfe (tous à Londres) ont été à l'origine à Paris de la société de promotion immobilière CROYDON, PALMER & CIE Snc (capital de F. 40.000).
- (624/17) Le groupe SOFITEL-STE FINANCIERE DE GESTION & D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS & HOTELIERS SA de Paris (cf. n° 592 p.50) négocie l'absorption de son affiliée (10,5 %) AUXITEL-STE AUXILIAIRE D'ETUDES & DE FINANCEMENT HOTELIER SA (Paris), qui a notamment pour autres actionnaires les groupes OPFI-PARIBAS SA (cf. n° 618 p.34) et COGEDIM-CIE GENERALE DE DE-VELOPPEMENT IMMOBILIER SA (cf. n° 395 p.27).
- Membre à Levallois-Perret/Hts-de-Seine du groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 623 p.21), la compagnie WANNER ISOFI ISOLATION SA (cf. n° 602 p.26), spécialisée dans les isolants thermiques et phoniques, s'apprête à mettre fin aux activités de sa filiale MAZURIER REYNAUD SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 408 p.33), spécialiste de travaux d'isolation thermique, et en a confié la liquidation, après en avoir acquis le contrôle absolu, à MM. Yves Hellequin et Pierre Fulachier.
- (624/17) L'entreprise suédoise d'architecture et conduite de travaux de construction JACOBSON & WIDMARK A/B (Lidingö) a installé à La Haye une filiale, JACOBSON & WIDMARK NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000).
- Spécialiste aux Pays-Bas d'équipements préfabriqués pour l'aménagement intérieur en construction (plafonds acoustiques, gaines équipées pour ventilation ou câblage électrique, etc...), l'entreprise MAARS VERLICHTING & INTERIEURSYSTEMEN N.V. d'Harderwijk (cf. n° 623 p.19) a installé à Zug une filiale commerciale, MAARS HANDELS AG (capital de FS. 60.000), dirigée par MM. Lourens Maars Jr et Max Gerber.

CAOUT CHOUC

(624/18) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 622 p.27) a porté à plus de 25 % sa participation à Hanovre dans le groupe caoutchoutier CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 611 p.19).

Celui-ci négocie depuis plusieurs mois (cf. notamment n° 598 p.16) son rapprochement avec son homologue de Hambourg PHOENIX GUMMIWERKE AG (cf. n° 622 p.18), où la DEUTSCHE BANK a depuis peu des intérêts prépondérants – directs et à travers MUNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS AG (Munchen) – pour avoir repris la participation de 26 % (cf. n° 592 p.21) qu'y détenait le groupe américain FIRES-TONE TIRE & RUBBER C° (Akron/Ohio).

(624/18) Des intérêts britanniques portés par M. Philipp Van Gelder (résidant à Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine) pour 50 % et Mme Suzanne Khan (résidant à Neuilly/Hts-de-Seine) pour 45 % ont été à l'origine à St-Ouen/Seine-St-Denis de la société de négoce de produits à base de caoutchouc CINTEL-CIE INTERNATIONA-LE DES ELASTOMERES SA (au capital de F. 20.000), que gère Mme Claudie Van Gelder.

Membre à Mauléon/B.P. du groupe caoutchoutier MAPA FIT SA de Villiers-le-Bel/Val d'Oise (cf. n° 521 p.16), la compagnie ETS PA-RITZY SA (cf. n° 559 p.23) négocie l'absorption de l'entreprise d'articles en caoutchouc pour l'industrie de la chaussure WOOD MILNE SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine), dont elle s'est récemment assurée le contrôle.

WOOD MILNE a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 31,7 millions, celui de MAPA FIT ayant atteint F. 85,3 millions.

CHIMIE

Spécialiste en Suisse de produits chimiques pour composants plastiques, colles, goudrons, produits d'étanchéité, etc..., le groupe MEY-NADIER & CIE AG (Zurich) a créé à Munich - à travers la filiale locale MEYNADIER GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE PRODUKTE GmbH - deux filiales : MGC GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE PRODUKTE GmbH (capital de DM. 410.000) et KEL-LER & MEYNADIER GES. FÜR CHEMISCH-TECHNISCHE PRODUKTE mbH (DM. 20.000), où elle détient respectivement 60 et 50 %, en association pour le solde avec l'entreprise KELLER GmbH (Munich).

(624/19) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 622 p.19) a renforcé ses intérêts en Espagne en prenant le contrôle absolu à Barcelone de la firme de distribution de détergents, savons et produits d'entretien KORTMAN ESPANO-LA SA (capital de Pts 80 millions), coiffée par la filiale de La Haye AKZO HUISHOU-DELIJKE PRODUKTEN DIVISIE N.V. (cf. n° 560 p.22).

Celle-ci est l'ancienne firme KORTMAN & SCHULTE N.V. de Rotterdam (produits "Biotex") qui a regroupé en 1970 ses activités avec la compagnie-soeur de Nimègue KON. DOBBELMAN N.V. (marque Castella - cf. n° 475 p.17). Elle possède plusieurs affiliées commerciales à l'étranger, notamment KORTMAN ITALIA SPA (Milan), OTARES BELGIQUE SA à Uccle-Bruxelles (anc. KORTMAN BELGIQUE SA), KORTMAN & SCHULTE GmbH (Vienne), ETS BRETON & STEINBACH SA (Vitry/Val-de-Marne), etc...

(624/19) Le groupe RHONE POULENC SA de Paris (cf. n° 622 p.34) prépare la fusion de ses filiales PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA (chiffre d'affaires de F. 2,2 milliards en 1970) et PROGIL SA (F. 588,4 millions) au sein d'une nouvelle affaire, RHONE-PROGIL SA (au capital supérieur à F. 850 millions) qu'il contrôlera à 93 %, le solde allant au groupe CIE PECHINEY SA (cf. infra et "Métallurgie" et "Mines").

Présidée par M. Jean Montet et dirigée par M. Paul Viollet, celle-ci se placera au premier rang français pour de nombreuses spécialités chimiques, notamment pour le sulfure de carbone (100 % du marché), le bisphénol (100 %), le chloroprène (100 %), les tripolyphosphates (60 %), l'oxyde de propylène (60 %), les panneaux de fibres (60 %), le phénol (55 %), les isonyates (55 %), le chlore (54 %), etc...

Dans la perspective de cette opération, RHONE-POULENC a rationalisé une partie de ses intérêts chimiques en fusionnant les filiales à 100 % SA DES ETS J. BOYEUX (actifs bruts de F. 2 millions), à 99,9 % STE NORMANDE DE PRODUITS CHIMIQUES SA (F. 8,2 millions), à 100 % (depuis la reprise au groupe DOW CORNING CORP. de Midland/Mid. de sa participation de 40 % - cf. n° 575 p.16) STE INDUSTRIELLE DES SILICONES-SISS SA (F. 62,7 millions) et à 99,9 % STE DES USINES CHIMIQUES RHONE-POULENC SA (Paris) au profit de cette dernière qui a, en conséquence, porté son capital à F. 459,6 millions.

(624/19) L'entreprise chimique allemande BAYROL CHE-MISCHE FABRIK GmbH (Munich) s'est donnée une filiale commerciale en France (Schiltigheim/Bas Rhin), BAYROL Sarl au capital de F. 20.000 et gérée par M. Achim Pohl.

(624/19) Le groupe de Chicago BELL & HOWELL INC. (cf. n° 610 p.21) a acquis du groupe FUJI PHOTO FILM C° de Tokyo (cf. n° 367 p.26) la représentation, pour la France et le Royaume-Uni, de ses microfilms en 16 et 35 mm à haute sensibilité et développement rapide.

(624/20) Passées récemment toutes deux sous le contrôle de la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S.C.C. (groupe public CdF-CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. n° 623 p.21), les entreprises de vernis, peintures, teintures et produits chimiques pour la finition du bois et du métal ETS VAN CAUWENBERGHE SA de Paris (cf. n° 615 p.16) et HELIC SA du Bourget/Seine-St-Denis (cf. n° 596 p.18) ont été fusionnées au profit de la seconde qui a porté son capital à F. 1,4 million en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 12,6 millions.

VAN CAUWENBERGHE emploie quelque 180 personnes dans son usine de Gonfreville/Seine Mme et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 30 millions; celui de HELIC (350 personnes) s'établit à F. 35 millions environ.

COMMERCE

(624/20) Première affaire mondiale de vente par correspondance, SEARS, ROEBRUCK & C° de Chicago/Illinois (cf. n° 401 p.29) a lancé une offre publique d'achat sur la firme de grands magasins de Bruxelles GALERIES & GRAND BAZAR DU BOULEVARD ANSPACH SA (cf. n° 499 p.35) en vue de s'en assurer le contrôle absolu.

Le groupe américain, qui, en Europe, dispose de filiales à Francfort, Madrid et Londres, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé supérieur à \$ 10 milliards. Celui de GALERIES ANSPACH s'est établi, pour le même exercice, à FB. 2,4 milliards (\$ 49 millions).

(624/20) Le groupe canadien GLENMAPLE HOLDINGS LTD (Toronto) a installé à Hilversum une filiale commerciale, GLENMAPLE OVERSEAS N.V. (capital autorisé de Fl. 30 millions), dirigée par M. Abraham Willink et spécialisée dans le commerce en gros de produits alimentaires (pour épicerie notamment).

CONSEIL

(624/20) Holding du groupe de recrutement et sélection de cadres industriels et commerciaux qu'anime à Paris M. Xavier de Labrusse, la compagnie ORES SA (cf. n° 617 p.26) a étoffé ses intérêts à l'étranger avec la création à Bruxelles d'une filiale – paritaire avec la firme locale ND CONSULTANTS SA – ORES ND Sprl, qui, opérationnelle en septembre 1971, sera dirigée par M. Patrick Leclercq.

Déjà présente à Genève avec ORES SA (qui sera prochainement dotée d'une succursale à Zurich) et à Londres avec ORES INTER LTD (où elle a pour associé - 50 % - M. Michael I. Webb-Bowen), la fondatrice prépare la création, d'ici la fin 1971, de filiales ORES à Francfort, Bruxelles, Milan et Barcelone. Sa participation à la création d'une société de la branche à Tokyo n'est, pour l'instant, qu'à l'état de projet.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(624/21) Les groupes aéronautiques français STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT SA de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. n° 623 p.23) et américain LOCKHEED AIRCRAFT CORP. de Burbank/Cal. (cf. n° 591 p.24) ont conclu avec la compagnie aérienne OLYMPIC AIRWAYS C° (Athènes), qu'anime l'armateur A ristote Onassis, une association paritaire devant donner naissance à Athènes à la compagnie HELLENIC AVIATION INDUSTRIES-HAI.

Celle-ci assurera la maintenance des appareils (version civile) de sa fondatrice grecque ainsi que ceux de l'armée grecque (dotée d'appareils américains). Ultérieurement, la nouvelle affaire pourra participer à la construction des avions militaires "Mirage" du groupe DASSAULT.

(624/21) { Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. n° 617 p.30) s'est associé à Brindisi à l'entreprise NUOVA SACA SpA (Naples) dans la nouvelle NUOVA SACA MOTORS SpA, animée par M. Marcello Indraccolo et spécialisée, avec 250 employés, dans la fabrication et la révision de pièces pour moteurs d'avions et marins.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(624/21) Le groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York (cf. n° 621 p.26) a allégé ses intérêts en République Fédérale en cédant sa filiale d'appareillage électrique de synchronisation et équipements domestiques ESGE GmbH de Neuffen/Württ. (cf. n° 344 p.40), occupant 170 personnes, à la firme allemande d'appareillages domestiques WIGO GOTTLOB WIDMANN & SÖHNE KG de Schwenningen/Neckar (cf. n° 591 p.24).

(624/21) Spécialisée dans la construction et l'entretien de matériels téléphoniques, la compagnie française FRANCEPHONE SA (Dunkerque/Pas-de-Calais) s'est donnée une filiale commerciale en Belgique, ENTREPRISE GENERALE DE TELECOMMUNICATIONS-E.G.T. SA (St-Josse-ten-Noode), au capital de FB. 1 million et sous la présidence de M. Claude Colin.

La fondatrice a pour associée (10 %) dans la nouvelle affaire l'entreprise belge FINANCE & INDUSTRIE SA de St-Josse-ten-Noode (cf. n° 534 p.34).

- l'industrie automobile PROJECTEURS CIBIE SA de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. n° 598 p. 20) et BRITOVER LTD de Londres ont participé pour 4 % et 2 % respectivement à la création à Uccle-Bruxelles de la compagnie de la branche CARLIGHT SA (capital de FB. 0,5 million) que préside Mme Monique Chevalier-Godfirnon, de Uccle-Bruxelles (actionnaire pour 78 %).
- Membre du groupe suédois CORONAVERKEN A/B de Göteborg (cf. n° 557 p.16), l'entreprise d'appareillage dom estique et industriel (machines à laver, stériliser, de chauffage, etc...) CTC A/B (Göteborg) a constitué, auprès de sa filiale de Paris C.T.C.-CONSTRUCTIONS TECHNIQUES CALORIFIQUES SA (et en association 70/30 avec elle), la société WASCATOR SA (capital de F. 250.000) que préside M. Louis Gutzwiller, pour représenter la filiale WASCATOR A/B (cf. n° 554 p.21), spécialiste de laveries automatiques en libre-service.

Chez les Six, WASCATOR ne dispose de représentants sous son nom qu'en Italie (WASCATOR ESERCIZIO LAVANDERIA Srl de Rome et WASCATOR ITALIA Srl de Massa).

- (624/22) La filiale DR. KERN GmbH & C° KG (Göttingen) du groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. n° 623 p.29) a cédé au groupe britannique VALOR C° (Bromford/Birmingham) la licence exclusive pour le Royaume-Uni de ses lampes médicales (à rayons X et infra-rouge), qui seront produites et distribuées par la filiale VALOR IRONCRETE LTD (Dorking/Surrey).
- (624/22) L'entreprise belge d'instruments scientifiques électriques et électroniques ETS. R. ANKERSMIT Pvba (Bruxelles) s'est donnée à Apeldoorn une filiale commerciale, ANKERSMIT NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. R. Boekema (associé minoritaire).

CONSTRUCTION MECANIQUE

Le groupe américain de machines de bureau et pour arts graphiques SAVIN BUSINESS MACHINES C° (Valhalea/New York) a conclu en République Fédérale - où il a notamment pour licenciée l'entreprise MINOX GmbH de Giessen (cf. n° 603 p.35) - un accord réciproque de licence avec l'entreprise KALLE AG de Wiesbaden (cf. n° 619 p.16).

Celle-ci, membre du groupe FARBWERKE HOECHST de Francfort-Hoechst (cf. n° 622 p.35), assurera également la représentation non exclusive en Europe du groupe américain pour ses machines reprographiques.

Membre à Offenbach/Main du groupe G.H.H.-GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg (à travers la filiale MAN-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG d'Augsburg - cf. infra), l'entreprise de machines graphiques et presses "offset" ROLAND OFFSETMASCHINENFABRIK FA-BER & SCHLEICHER AG (cf. n° 598 p.22) s'est donnée à Francfort une filiale d'engineering et installations de machines d'impression, PRINTPROJEKT-DRUCKEREIBERA-TUNGS- & PROJEKTIERUNGS GmbH.

La fondatrice est associée dans la nouvelle affaire à sa compagnie-mère (50,6 %) d'Augsburg ainsi qu'au bureau d'architectes de Francfort ARCHITEKTENBURO VOM LAMATSCH.

(624/23) Membre du groupe CIE INDUSTRIELLE & FINAN-CIERE BABCOCK-FIVES SA de Paris - lui-même affilié pour 21 % au groupe de Londres BABCOCK & WILCOX LTD (cf. n° 615 p.21) - la compagnie BABCOCK ATLANTI-QUE SA de Paris (cf. n° 603 p.20) a regroupé les actifs de son Département "Froid Industriel" avec ceux de la compagnie italienne SAMIFI-MACCHINARI IMPIANTI FRI-GORIFERI INDUSTRIALI SPA (cf. n° 580 p.32).

Cette opération s'est matérialisée par la création à Paris d'un holding paritaire SAMIFI-BABCOCK-SAMIFI INTERNATIONALE-S.B.S. SA (anc. STE DE FINANCEMENT & DE PARTICIPATIONS SOFEP SA, dont le capital est en cours d'augmentation à F. 9 millions), où la part italienne est détenue par le holding suisse FAGMA AG (Zug). La fondatrice française a apporté à la nouvelle S.B.S. ses intérêts dans la filiale SAMIFI BABCOCK FRANCE SA à La Garenne-Colombes (anc. STE D'INSTALLA-TIONS FRIGORIFIQUES INDUSTRIELLES SIFRI SA, dont le capital a été porté à F. 1,15 million); son partenaire suisse lui a cédé de son côté le contrôle des sociétés SAMIFI BABCOCK SPA de Milan (anc. SAMIFI SPA) et SAMIFI BABCOCK SUD SPA (Naples).

(624/23) L'entreprise allemande de machines-outils et outils de brochage KARL KLINK WERKZEUG & MASCHINENFABRIK KG (Niefern/üb. Pforzheim) a pris pied en France en installant une filiale à Hagueneau/Bas Rhin, STE D'OUTILS DE BROCHAGE S.O.B. Sarl (capital de F. 300.000) que gère M. Albert Klink.

La fondatrice ne possède plus aucun lien avec son homologue ARTHUR KLINK GmbH (Eutingen/Pforzheim). Représentée en France par la firme NODIER & CIE SA (Noisy-le-Roi/Yvelines), celle-ci y prépare de son côté l'implantation d'une usine d'affutage de broches.

(-624/23) Spécialiste à Chicago de presses hydrauliques pour le travail du métal par déformation, la compagnie VERSON ALLSTEEL PRESS C° (cf. n° 600 p.21) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris, VERSON ALLSTEEL PRESS C° Sarl, et en a confié la liquidation à M. Marcel Delflache.

Chez les Six, la compagnie américaine dispose de filiales VERSON en République Fédérale (Neuss) et en Belgique (Marcinelle).

(624/24) Spécialiste en Grande-Bretagne d'équipements hydrauliques et pneumatiques pour filtration, lubrification, etc..., le groupe NOR-GREN SHIPSTON INTERNATIONAL LTD de Shipston/Warwicks. (cf. n° 554 p.23) a pris le contrôle (80 %) de son licencié en Italie, la firme ARM ITALIA SpA (Cinisello Balsano/Milano).

Affilié pour 10 % environ à la compagnie américaine C.A. NORGREN C° (Littleton/Cal.), le groupe britannique (chiffre d'affaires de £ 3,59 millions en 1970-71) a plusieurs affiliées à l'étranger (cf. n° 455 p.34), notamment TECHNOFLUID SA (Bruxelles), AIRDRAULICS LTD (Dublin) et ENERFLUID SA (Barcelone).

La compagnie française TISSMETAL LIONEL-DUPONT SA de Lyon (cf. n° 341 p.27) a concédé la licence de fabrication de ses transporteurs à bande à la firme de Tokyo SHINKO ELECTRIC C° (cf. n° 541 p.23). Celle-ci était déjà licenciée de la compagnie française AUXILEC-STE AUXILIAIRE ELECTROMECANIQUE DE PRECISION SA de Colombes/Hts-de-Seine (affiliée pour 35 % au groupe britannique JOSEPH LUCAS INDUSTRIES LTD de Birmingham - cf. n° 541 p.23) pour la fabrication et la vente au Japon des vario-alternateurs "Auxivar" (systèmes de génération électrique de bord pour avions).

Réprésentant notamment aux Pays-Bas les groupes canadien MASSEY FERGUSON LTD de Toronto/Ont. (cf. n° 568 p.26) et américain BUTLER MANUFACTURING C° de Kansas City/Mo. (cf. n° 527 p.15), l'entreprise de machinisme et équipements agricoles BRINKMANN & NIEMEYER N.V. (Zutphen) a pris à Assen le contrôle de son homologue POIESZ N.V.-AGRARISCHE MECHANISATIE (marque "Mansholt" notamment), qui demeure sous la direction de M.G.W. Poiesz.

Importatrice et distributrice aux Pays-Bas de nombreuses entreprises mécaniques étrangères (notamment les firmes allemandes SIE-GLING, LANGEN & C° et BEIEN, américaines LINK-BELT et SCOVILL MFG. C°, britanniques ANGUS, SCHRADER et DESCUTTER, etc...), la compagnie TECHNISCHE HANDELSMIJ. KIMMAN N.V. (Rotterdam) a pris pied en Belgique en se donnant à Merksem une filiale, KIMMAN N.V. (capital de FB. 3 millions), dirigée par M. Cornelis Baan.

(624/24) Coiffée par le groupe G.H.H.-GUTEHOFFNUNGS-HÜTTE AKTIENVEREIN de Nuremberg (cf. n° 616 p.23), la compagnie de mécanique lourde M.A.N.-MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG d'Augsburg (cf. n° 605 p.15 et supra) a élargi les accords de licences conclus en 1967 en Hongrie avec l'entreprise d'Etat RABA (Gyoer) pour la fabrication de moteurs diesel.

Les nouveaux accords, auxquels est également associée la firme hongroise d'import-export MOGUERT de Budapest (cf. n° 415 p.21), portent sur la fabrication à Gyoer de véhicules industriels et camions (moteurs à 6 cylindres) de 12 tonnes sous licence allemande, ainsi que la fourniture à M.A.N. de pièces pour moteurs et camions.

CUIR

(624/25) Spécialiste du traitement et du négoce des cuirs et peaux, la compagnie N.V. HAGO (Rotterdam) a installé une filiale à Paris, STE INTERNATIONALE DE CUIRS Sarl (capital de F. 100,000), que gère M. Henri Stolk.

(624/25) Connu notamment en Europe pour sa marque de chaussures en cuir retourné "Hush Puppies" (cf. n° 302 p.26), le groupe WOLVERINE WORLD WIDE INC. de Rockford/Mich. (cf. n° 620 p.34) s'est donné à La Haye une filiale sous son nom (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. Bernard J. Marriott.

EDITION

(624/25) Le groupe THOMSON ORGANISATION LTD de Londres (cf. n° 595 p.27) a pris le contrôle à Cologne de l'entreprise CO-PUBLICA VER-LAGSGESELLSCHAFT mbH & C° KG - éditant notamment à Hambourg, sous la direction de M. R.H. Krämer, le magazine "Ich & Meine Familie" - où il sera représenté au conseil de direction par MM. J.F. Rietman et R. Pudwell.

(624/25) Animée par M. Giovanni de Vecchi, la maison d'édition de Milan EDIZIONI DE VECCHI s'est donnée à Paris une filiale EDITIONS DE VECCHI SA (capital de F. 0,2 million), présidée par M. Bernard Broitman.

ELECTRONIQUE

(624/25) Des intérêts américains portés par M. Jean A. Hoerni (Los Altos/Cal.) ont été à l'origine à Essen de l'entreprise d'instrumentation et appareillage électronique EUROSIL GmbH (capital de DM. 0,5 million), gérée par son fondateur.

(624/26) Animée par MM. George H. Bruns Jr. et Erie Hill, la firme américaine d'instrumentation et composants électroniques de mesure et contrôle SYSTRON-DONNER CORP. de Concord/Cal. (cf. n° 607 p.25) négocie sa pénétration sur le marché des Six en s'associant avec une entreprise de la branche en France, où il est représenté par la société ANTARES SA (Levallois/Hts-de-Seine).

Exportant 40 % environ de ses fabrications - vers l'Europe principalement - SYSTRON-DONNER s'était installée en 1967 chez les Six en se donnant à Woluwe-St-Lambert/Bruxelles une filiale, SYSTRON-DONNER INTERNATIONAL SA (cf. n° 427 p.25), dissoute début 1971. Elle s'apprête par ailleurs à conclure un accord réciproque de licence avec une entreprise japonaise.

Affiliée aux groupes B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 623 p.29), BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. infra "Industrie Alimentaire") et STE CENTRALE DE BANQUE SA (cf. n° 619 p.26), la compagnie de leasing LOCAFRANCE SA (Paris) s'est assurée – à travers sa filiale de traitement à façon sur ordinateurs ORDIFRANCE SA (cf. n° 599 p.25) – le contrôle à 58 % de la firme de software et d'assistance technique I.P.M.O.-INFORMATIQUE PETITS & MOYENS ORDINATEURS SA de Paris (capital de F. 100.000), que préside M. Robert Lafon et dirige M. Philippe Jaguenaud.

Dans le secteur de l'informatique, LOCAFRANCE contrôle la firme de négoce et leasing d'ordinateurs de seconde main PROMODATA SA de Versailles/Yvelines (avec filiales à Zurich, Londres et Francfort notamment) et elle dispose d'une participation de 48,99 % dans la société de crédit-bail pour ordinateurs ORDINABAIL SA – où B.N.P. et BANQUE DE L'INDOCHINE ont un intérêt direct de 33 % et 18 % respectivement (cf. n° 589 p.39).

(624/26)

Actionnaire depuis peu à Milan (cf. n° 623 p.40)
de la firme d'informatique DATA MANAGEMENT SpA (cf. n° 581 p.33), le groupe ING.
C. OLIVETTI & C° SpA (Ivrea) s'apprête à céder au groupe public I.R.I.-ISTITUTO
PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (cf. n° 623 p.26) son contrôle absolu sur la firme de composants électroniques S.G.S.-STA GENERALE SEMICONDUTTORI SpA d'Agrate Brianza (cf. n° 608 p.22), et de n'y conserver qu'un intérêt indirect de 20 %.

L'opération aura pour promoteur la compagnie STET-STA FINANZIARIA TELEFONICA PER AZ., filiale de portefeuille de l'I.R.I. (cf. n° 591 p.33), qui s'apprête à créer à Amsterdam - en association avec OLIVETTI et FIAT SpA de Turin (20 % chacun) - un holding devant coiffer S.G.S. ainsi que la filiale de composants ATES-COMPONENTI ELETTRONICI SpA de Castelleto du Settimo/Milano (cf. n° 534 p.29) de l'I.R.I. (à travers STET). Affilié jusqu'en 1968 au groupe américain FAIR-CHILD CAMERA & INSTRUMENT CORP. (Palo Alto/Cal.), S.G.S. possède un important réseau de filiales industrielles à l'étranger (cf. n° 550 p.32), notamment en Allemagne (Wasserburg), France (Rennes), Grande-Bretagne, Suède, etc...

Lié par des accords techniques en Italie avec l'entreprise de composants électroniques S.G.S.-STA GENERALE SEMICONDUTTORI SpA d'Agrate Brianza (cf. supra), le groupe MOTOROLA INC. de Franklin Park/Ill. (cf. n° 619 p. 19) s'apprête, après deux ans de négociations (cf. n° 431 p. 25), à prendre le contrôle à Rome de la manufacture de radio-récepteurs, téléviseurs, équipements radio-électriques et électroniques AUTOVOX SpA (cf. n° 469 p. 23).

Animée par MM. Carlo Daroda, Bruno Verdesi et Ercole Lanfranchi, celle-ci est notamment affiliée pour 43,7 % au groupe LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA (Milan), passé depuis peu sous le contrôle de la HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 620 p.26). Elle possède plusieurs représentations commerciales sous son nom à l'étranger, notamment à Paris, Barcelone, Genève, New York, etc...

ENGINEERING

Membre à Kansas City/Mo. du groupe INTERNATIO-NAL SYSTEMS & CONTROLS CORP. de Houston/Tex. (cf. n° 584 p.30), l'entreprise d'engineering et matériels de purification de l'air et des gaz J.F. PRITCHARD C° a pris à Cologne une participation de 50 % dans la filiale d'engineering et installations pour industries chimique, pétrochimique, plastique, etc... KHD CHEMIE-ANLAGEBAU GmbH (capital de DM. 2 millions) du groupe KLOCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG de Koln-Deutz (cf. n° 618 p.28), et l'a transformée en KHD-PRITCHARD GmbH.

J.F. PRITCHARD, dont KHD CHEMIE-ANLAGEBAU était déjà licenciée, possède sous son nom des filiales à Londres et Toronto, et elle a des sociétés-soeurs BLACK, SIVALLS & BRYSON (cf. n° 456 p.27) à Paris, Milan, La Haye, Londres, Flims-Waldhaus/Suisse, etc...

(624/27) Membre du groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 618 p.27), la firme d'engineering SODETEG-STE D'ETUDES TECHNIQUES & D'ENTREPRISES GENERALES SA (Le Plessis-Robinson/Hts-de-Seine) – dont le capital a été récemment porté à F. 50 millions (cf. n° 615 p.25) – a renforcé sa présence à l'étranger avec l'installation d'une représentation à Mexico.

La fondatrice était déjà implantée à Auderghem avec SODETEG-BELGIQUE SA, à Bonn avec SODETEG-KOPPERS GmbH - en association avec la compagnie HEIN-RICH KOPPERS GmbH (Essen) - à Athènes avec SODETEG HELLAS SA, à Johannesburg avec SODETEG SOUTH AFRICA (PTY) LTD et à New York avec SODETEG INC.

FINANCE

(624/28) La compagnie de leasing et crédit-bail MIETFINANZ GmbH de Mülheim/Ruhr (cf. n° 622 p.35) s'apprête à étendre ses opérations à l'Autriche en installant à Vienne une filiale sous son nom (capital de Sh. 5 millions), en association paritaire avec l'établissement public ÖSTERREICHISCHE GIROZENTRALE eGmbH (Vienne), propriété dès ÖSTERREICHISCHE SPARKASSEN (Caisses d'épargne).

MIETFINANZ, affiliée à divers groupes ou établissements bancaires (cf. n° 589 p.40), possède en République Fédérale plusieurs filiales, notamment : MIETKAUF-GESELLSCHAFT mbH KAUFFINANZIERUNG VON INVESTITIONSGÜTERN (Mülheim), HOCHOFEN-VERWALTUNGS GmbH (Brême) et MIETTEXTIL-GESELLSCHAFT mbH (créée récemment en association 51/49 avec le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst).

Actionnaire depuis peu à Bruxelles de l'EUROPEAN BANKS INTERNATIONAL C° SA-EBIC (cf. n° 618 p.33), la CREDITANSTALT-BANKVE-REIN AG de Vienne a pris à New York une participation minoritaire dans les compagnies bancaire et financière EUROPEAN-AMERICAN BANKING CORP. et EUROPEAN-AMERICAN BANK & TRUST C° (cf. n° 611 p.30), affiliées de l'EBIC.

Celle-ci a été créée fin 1970 (cf. n° 590 p.32) sur l'initiative de la STE GENERALE DE BANQUE SA (Bruxelles), d'AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), de DEUTSCHE BANK AG (Dusseldorf et Francfort) et de MIDLAND BANK LTD (Londres) - associées par ailleurs depuis 1968 aux Etats-Unis (cf. n° 483 p.28) dans l'EUROPEAN-AMERICAN BANKING CORP. (anc. BELGIAN BANKING CORP.) et l'EUROPEAN-AMERICAN BANK & TRUST C° (anc. BELGIAN AMERICAN BANK & TRUST C° - cf. n° 326 p.25).

Représentée jusqu'ici à New York par M. H.E. Käding et associée au CREDIT LYONNAIS (Paris) et à la BANCO DI ROMA SPA (Rome) dans la compagnie EUROPARTNERS SECURITIES CORP. INVESTMENT BANKERS de New York (cf. n° 613 p.30), la COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. supra, p.16) s'apprête à y ouvrir sa propre succursale, la première à l'étranger – en dehors de représentations à Madrid, Beyrouth, Buenos Aires, Caracas, Rio-de-Janeiro, Johannes-burg, Tokyo, Windhoek, etc...

COMMERZBANK possède à Luxembourg une filiale de portefeuille (cf. n° 519 p.19) et a d'importantes participations minoritaires en Europe dans des banques ou compagnies financières, notamment : CREDIT CHIMIQUE SA de Paris (cf. n° 586 p.32), INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK LTD de Londres (cf. n° 500 p.28), FINANZIERUNGS-GESELLSCHAFT VIKING AG (Zurich), STE FINANCIERE POUR LES PAYS d'OUTRE-MER SA-SFOM (Genève), etc...

(624/29) La maison de brokers YAMASHI SECURITIES C° LTD de Tokyo (cf. n° 552 p.32) se propose de renforcer son réseau en Europe en ouvrant fin 1971 à Paris une représentation permanente.

Associée minoritaire à Paris dans la BANQUE EUROPEENNE DE TOKYO SA (cf. n° 615 p.26), YAMASCHI SECURITIES possède déjà des succursales à Londres et Francfort (cf. n° 530 p.28), ainsi qu'une filiale à New York, YAMASHI SECURITIES C° OF NEW YORK INC. (avec succursale à Los Angeles).

La STE PRIVEE DE GESTION FINANCIERE SA de Paris (cf. n° 608 p.33) a présidé à la création à son siège de la STE PRIVEE DE DE-VELOPPEMENT INDUSTRIEL-SOPRIDI SA (capital de F. 10 millions) qui, présidée par M. Alexandre Ricard, a pour vocation le financement des entreprises engagées dans les techniques de pointe. Elle y a pour associées les compagnies de Paris SA FRAN-CAISE DE REASSURANCES (cf. n° 574 p.14) et CAISSE CENTRALE DES MUTUELLES AGRICOLES-C. C. M. A. (cf. n° 536 p.18) et de Puteaux/Hts-de-Seine CAISSE DE RE-TRAITE INTER-ENTREPRISES (cf. n° 600 p.25).

Parmi les récentes initiatives de la STE PRIVEE DE GESTION FINANCIERE, figurent la création de la "Sicav" PLACEMENTS INSTITUTIONNELS SA, au capital initial de F. 29 millions - en association avec la BANQUE DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER, MALLET SA (cf. n° 619 p.26), le CREDIT FONCIER DE FRANCE SA (cf. n° 623 p.32), GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CONSTRUCTION ELECTRIQUE-G.I.C.E.L. SA, LA MONDIALE SA (cf. n° 552 p.20), la MUTUELLE ASSURANCE ARTISANALE DE FRANCE de Niort/Deux Sèvres (cf. n° 622 p.27), la MUTUELLE GENERALE FRANCAISE-VIE du Mans/Sarthe (cf. n° 610 p.17), la STE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS et l'U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS (cf. n° 622 p.20) - et celle des "Sicomi" STE DE LOCATION POUR LES ENTREPRISES EN EXPANSION-LOCAEXPANSION SA, SICOTEL SA (cf. n° 608 p.33) et LOCA-CERGY-PONTOISE SA.

Filiale quasi-absolue de la CIE DU NORD SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 618 p.36), la STE FINANCIERE DE GERANCE & DE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 566 p.36) a négocié l'absorption de la compagnie BETON SERVICE DE FRANCE SA de Paris (affiliée pour 22 % à la CIE DU NORD et contrôlée pour 71 % par le groupe TEXAS INDUSTRIES INC. d'Arlington/Texas - cf. n° 537 p.15) et en a rémunéré les actifs (F. 9,5 millions) en élevant son capital à F. 30,1 millions - détenu pour 21,7 % par le groupe américain.

(624/29) La STE D'ETUDES & DE STATISTIQUES INDUS-TRIELLES-S. E. S. I. SA (Paris) et ses filiales ORGEC SA et SOCOPRIM Sarl se partagent (40/40/20) le contrôle de la nouvelle compagnie de portefeuille CIE FINANCIERE DE GARANTIE SA (Paris), au capital de F. 10 millions, que préside M. Jean-Claude Jacquesson.

(624/30) Associé du MEDIOCREDITO REGIONALE LOMBAR-DO A.S. de Milan (cf. n° 563 p.30), le CREDITO ARTIGIANO SPA de Milan (cf. n° 520 p.32) a pris à Modène le contrôle de la banque de dépôts et d'affaires BANCO SAN GEMINIANO & SAN PROSPERO SPA (capital de Li. 1,8 milliard).

Animée par MM. Lorenzo Manfredini et Giuseppe Grasselli, celle-ci (Li. 238 milliards de dépôts) possède une soixantaine d'agences et guichets en Emilie.

(624/30) C'est sur l'initiative notamment de la compagnie financière de Zurich FIDESCO-FINANCE, DEVELOPMENT & INDUSTRIALS SERVICES CORP. SA et du groupe FLAMINIA NUOVA SPA de Rome (cf. n° 599 p.28) qu'a été formée à Rome la société d'investissement et gestion financière FIDESCO ITALIA SPA (capital de Li. 15 milliards), avec MM. Niels Sachs de Gric, P. Mastrangeli, L. Rae, G. Lane et G. Missikoff pour administrateurs.

(624/30) Récemment décidée (cf. n° 622 p.28), la fusion des Fonds communs de placements de Luxembourg EMIF SA et EURINVEST SA est devenue effective au profit du second.

Celui-ci a notamment pour actionnaires les banques KREDIETBANK SA d'Anvers et Bruxelles (directement et à travers KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE de Luxembourg - cf. n° 621 p.28), BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 622 p.28), BAYERISCHE VEREINSBANK de Munich (cf. n° 623 p.29), LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SPA de Milan (cf. n° 633 p.33) et BANK MEES & HOPE N.V. d'Amsterdam (cf. n° 618 p.35) - à travers EURIN-VEST SA HOLDING (Luxembourg). EMIF était affiliée au groupe bancaire de Londres KLEINWORT BENSON LTD (cf. n° 614 p.14).

(624/30) Liée au groupe P. MURRAY-JONES LTD de Londres (cf. n° 613 p.29), la maison canadienne de brockers WOOD GUNDY SECURITIES LTD (Toronto) s'est donnée une filiale à Amsterdam, DYGUNWOOD N.V. (capital de Fl. 200.000), dirigée par MM. I.S. Steers et J.J. Caron.

Dotée depuis 1966 d'une succursale à Londres (dirigée par MM. J.E. Farmer et I.S. Steers), la fondatrice est présente depuis le début 1971 à New York avec une filiale WOOD, GUNDY & C° INC., second membre canadien du New York Exchange après NESBITT THOMSON & C° LTD (Montreal).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(624/30) Une concentration devant prendre effet début 1972 a été négociée entre les entreprises allemandes de corps gras végétaux, margarine et graisses DUISBURGER MARGARINE-FABRIK SCHMITZ & LOH GmbH (Duisburg), VE-REINIGTE MARGARINE-WERKE (Nürnberg) et FRITZ HOHMANN GmbH de Dissen/Tw. (cf. n° 472 p.22).

Le cadre en sera une filiale commune à Hanovre, qui occupera plus de 3.000 personnes et sera affiliée pour 50 % au groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam (cf. n° 520 p.15).

(624/31) La filiale à Munich GERVAIS DANONE SA (cf. n° 590 p.39) du groupe français de produits laitiers GERVAIS DANONE SA (cf. n° 523 p.35) s'est donnée une filiale commerciale à Vienne, GERVAIS-DANONE GmbH (capital de Sh. 0,5 million), gérée par son directeur M. Franzjosef Höfler.

La firme de Munich, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 168,1 millions - dont 52 % en produits frais (Hüttenkase, Dany, etc...) - s'est assurée il y a quelques mois une participation de 28 % dans a licenciée STRAUSS en Israël. Des accords de licence la lient également depuis peu en Yougoslavie avec l'entreprise ZAGREBACKA MJLEKABA (Zagreb).

(624/31) En reprenant à M. Heinz Ansmann (Düsseldorf) sa participation minoritaire dans la brasserie de Munich HACKERBRÄU AG (cf. n° 605 p.32), la BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. n° 618 p.34) y est devenue majoritaire à 66 % environ.

HACKERBRÄU, qui, au capital de DM. 4,48 millions, a une capacité de 483.000 hl/an, négocie depuis quelques mois un rapprochement avec la PSCHORR-BRAU AG de Munich (450.000 hk) où la BAYERISCHE VEREINSBANK est également majoritaire (cf. n° 558 p.35).

(624/31) Les compagnies DISTILLERIES REUNIES SA (Paris) et STE DES INDUSTRIES AGRICOLES & ALIMENTAIRES DE L'OUEST-SIAO SA (Vernie/Sarthe) ont formé une filiale paritaire de distribution à Paris, CIE EUROPEENNE DES SPIRITUEUX-CES Sarl (capital de F. 100.000), que gèrent MM. Jacques Leblanc et Paul! Blanchard.

Les deux partenaires (qui disposent de chaix d'eau de vie de cidre à Cormeilles/Eure et Brécy/Manche pour la première, et à Dives-sur-Mer/Calvados pour la seconde) se sont récemment assurées à parité le contrôle absolu de la STE CALVADOS BUSNEL SA de Pont-L'Evêque/Calvados (cf. n° 573 p.27). Affiliée au groupe BANQUE DE L'INDOCHINE SA - à travers INDOCHINE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 623 p.32) - DISTILLERIES REUNIES SA l'est également depuis peu pour 10 % au groupe de spiritueux de Paris CUSENIER-SA DE LA GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINE & CIE (à travers la STE GENERALE DE PRODUITS DE QUALITE-SOGEQUA SA - cf. n° 595 p.34).

(624/31) La STE DES BRASSERIES DE HAUTE VOLTA-BRA-VOLTA SA d'Ouagadougou (cf. n° 579 p.34) a porté à 13,6 % sa participation dans la STE FRANCAISE POUR L'INDUSTRIE EN AFRIQUE-SOFRINA Sarl de Paris (capital de F. 2,2 millions).

Cette dernière a pour autres actionnaires la STE DES BRASSERIES DU DAHO-MEY-SOBADO SA de Cotonou (31,8 %), la STE DES BRASSERIES DE L'OUEST AFRICAIN SA de Dakar (17,5 %), la STE DES BRASSERIES DE LA COTE D'IVOIRE-BACODI SA d'Abidjan (13 %), la STE DES BRASSERIES DU MAROS SA et la STE DU NORD-MAROCAIN BRANOMA SA (12 % chacune), toutes membres (comme BRAVOLTA) du groupe BRASSERIES & GLACIERES DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. n° 590 p.40), directement et à travers la SOGEPAL-STE DE GESTION & DE PARTICIPATIONS D'INDUSTRIES ALIMENTAIRES SA (cf. n° 579 p.34).

METALLURGIE

L'entreprise allemande de tuyaux flexibles en acier (pour isolation et canalisations hydrauliques notamment) FRÄNKISCHE ISOLIERROHR- & METALLWARENWERKE HEBR. KIRCHNER de Königsberg ub. Hassfurt/Bay. (cf. n° 206 p.28) a repris à la firme de Zurich KUNZ & WEYENETH AG sa participation majoritaire dans la société de portefeuille KIRCHNER HOLDING GmbH de Glarus (capital de FS. 150.000), dont elle a ainsi désormais le contrôle absolu.

Le groupe de quincaillerie industrielle, joints métalliques, outils de fixation pour câbles métalliques, etc... HILTI AG de Schaan/Liechtenstein (cf. n° 262 p.28) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas - une filiale à Rotterdam, HILTI NEDERLAND N.V. (anc. MUVA MONTAGE N.V.) - en constituant à Amsterdam la filiale INTERNATIONAL FASTENERS CORP. N.V. (capital de Fl. 2 millions), dirigée par M. J.J. Caron.

La fondatrice a de nombreux intérêts en Europe : HILTI-FRANCE SA (Morangis/Essonne), FIXATION HILTI SA (Ixelles-Bruxelles), DEUTSCHE HILTI GmbH de Düsseldorf (succursales à Francfort, Essen et Waiblingen), HILTI (GREAT BRITAIN) LTD (Londres), HILTI GmbH (Vienne), HILTI HOLDING AG (Glarus/Suisse), RAMOTEC AG (Zurich), etc...

Le groupe AUGUST-THYSSEN-HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 623 p.36) poursuit la réorganisation de ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 622 p.31) au profit de ses filiales HÜTTENWERK OBERHAUSEN AGHOAG d'Oberhausen (cf. n° 604 p.33) et NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG de Duisburg-Hochfeld (cf. n° 590 p.35).

Celles-ci ont apporté leurs actifs industriels d'Oberhausen, Walsum et Duisburg à la filiale d'Oberhausen STUDIENGES. FÜR DRAHTERSTELLUNG, -VERARBEITUNG & VERTRIEB mbH (capital porté de DM. 20.000 à 125 millions), transformée en THYSSEN NIEDERRHEIN GmbH-HÜTTEN & WALZWERKE. Elles lui ont également transféré leurs participations respectives notamment dans : WESTFÄLISCHE UNION AG de Hamm (25 % et 75 %), GES. FÜR STROMWIRTSCHAFT de Mülheim/Ruhr (2,2 % ensemble), WOHNUNGSGESELLSCHAFT DUMPTEN mbH d'Oberhausen (99 %), HÜTTENZEMENT HAUSGESELLSCHAFT mbH de Düsseldorf (22 %), MONTANZEMENT-VERTRIEBS GmbH de Düsseldorf (14,3 %), VEREINIGTE SCHRAUBENWERKE GmbH de Schwerte (33 %), FERROPLAN GmbH d'Essen (40 %), ZEMENTAGENTUR RHEIN-RUHR GmbH de Düsseldorf (6,8 %), THYSSEN QUALITÄTSSTAHL-VERKAUFS GmbH de Düsseldorf (50 %), THYSSEN SCHRAUBENWERKE GmbH d'Altena (59,5 %), EISENWERK STEELE GmbH d'Essen-Steele (100 %), WESTDEUTSCHE WOHNHÄUSER AG de Düsseldorf (3 %), GE-MEINÜTZIGE BAU- & WOHNUNGSGENOSSENSCHAFT eGmbH d'Oberhausen-Osterfeld (7,6 %), etc...

Les accords conclus fin 1970 (cf. n° 573 p.29) entre les groupes luxembourgeois ARBED SA (cf. n° 594 p.22) et allemand RÖCHLING'SCHE EISEN & STAHLWERKE GmbH de Völklingen/Saar (cf. n° 520 p.14), portant sur la concentration de leurs fonderies respectives de Bürbach/Saar et Völklingen (3 millions de t./an, dont 500.000 t. d'aciers spéciaux), sont devenus effectifs au profit de la seconde qui, transformée en STAHLWERKE RÖCHLING-BURBACH GmbH (capital porté à DM. 330 millions), est désormais affiliée pour 50 % à ARBED.

Membre à Paris du groupe CIE PECHINEY SA (cf. infra "Mines"), la compagnie SCAL GP-STE DE CONDITIONNEMENT EN ALUMINIUM SA (cf. n° 585 p.40) a accordé sa licence de tubes souples de forme conique aux entreprises allemandes VEREINIGTE DEUTSCHE METALLWERKE AG de Francfort (cf. n° 610 p.34) et TUBENFABRIK KARL HÖLL GmbH de Lengenfelden/Rhld. (cf. n° 560 p.34) et suédoise AKERLUND-RAUSING A/B de Lund (membre du groupe SVENSKA TANDSTICKS A/B de Jönköping - cf. n° 463 p.28).

Ces accords sont assortis de contrats de fournitures de matériels de conification et de déboltage, fabriqués par les ETS DUFFAU & CIE SA de Bordeaux (filiale à 81,11 % de SCAL GP).

Créée dernièrement à Jersey (Channel Islands) sur l'initiative des banques S.G. WARBURG & C° LTD (Londres), CREDIT LYONNAIS SA (Paris), CREDIT SUISSE SA (Zurich) et SOCIETE GENERALE SA (Paris) pour gérer un stock d'aluminium (20.000 t. environ) d'une valeur de plus de \$ 50 millions fourni par huit producteurs européens, la société ALUFINANCE & TRADE LTD (cf. n° 618 p.37) est devenue opérationnelle pour avoir reçu de ses fondatrices et de cinq autres banques un crédit à moyen terme (revolving) de \$ 45 millions.

ALUFINANCE & TRADE a pour actionnaires minoritaires les huit producteurs fournisseurs de ce stock, à savoir : CIE PECHINEY SA (Paris), GEBR. GIULINI GmbH (Ludwigshafen), HOLLAND ALUMINIUM N.V. (La Haye), MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG (Zurich), V.A.W.-VEREINIGTE ALUMINIUM-WERKE AG (Bonn et Berlin), THE BRITISH ALUMINIUM C° LTD (Londres) et VEREINIGTE METALLWERKE RANSHOFEN-BERNDORF AG (Braunau-Inn/Autriche).

MINES

(624/33) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. n° 623 p.35) a rationalisé ses intérêts en Sardaigne en fusionnant ses filiales de Cagliari MONTEGENIS SpA (capital de Li. 1,2 million) et Fluminamaggiore SAR-RAMIN-SARRABUS MINERARIA SpA (aujourd'hui inactive - cf. n° 581 p.24) au profit de la seconde.

Celle-ci, créée en 1965 pour le traitement des minerais de fluorine et barytine de Fluminamaggiore/Cagliari,s'est transformée en conséquence en MONTEGENIS MINE-RARIA SpA (capital de Li. 0,5 milliard), avec M. Alberto Benetti pour président et MM. G. Vaiani et L. Vidi pour administrateurs. (624/34) La CIE PECHINEY SA (cf. supra) a conclu avec la compagnie australienne AUSTRAL-PACIFIC-MINING C° un accord portant sur la recherche de bauxite dans la région de Weipa/Queensland.

PARFUMERIE

L'entreprise de parfumerie, produits de toilette, cosmétiques, etc... HOLIDAY MAGIC INC. de San Rafael/Cal. (cf. n° 578 p.39) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - un distributeur, HOLYDAY MAGIC (DEUT-SCHLAND) GmbH d'Aschaffenburg (cf. n° 516 p.31), depuis 1969 - en installant à Francfort une filiale commerciale, HOLIDAY MAGIC COSMETICS GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. William R. Volberding (San Rafael) et H.J. Stein (Toronto).

Spécialiste de vente en "porte à porte", la fondatrice dispose depuis fin 1970 d'une filiale industrielle en Italie, HOLIDAY MAGIC SpA de Caleppio di Settala (cf. n° 577 p.40), dirigée par M. Thomas Morgan.

PETROLE

(624/34) Le groupe de Rotterdam ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 622 p. 33) prépare la fusion des compagnies de Paris STE DES PETROLES SHELL BERRE SA, CIE DE RAFFINAGE SHELL-BERRE SA (dont le groupe s'est récemment assuré le contrôle absolu – cf. n° 591 p. 45), SHELL FRANCAISE SA et STE DE GESTION SHELL SA. Transformée en SHELL FRANCAISE, la première société absorbante, portera son capital à F. 499 millions.

(624/34) Les groupes italiens d'armement maritime CAMELI (cf. n° 601 p.38) et pétrolier GARRONE SpA de Gênes (cf. n° 441 p.32) participeront, avec la compagnie financière de Luxembourg INTERNATIONAL INVESTMENT ASSOCIATES SA (cf. n° 575 p.26), à la création à Melilli/Syracuse (Sicile) d'un complexe pétrolier et pétrochimique qui sera exploité par une filiale commune, INDUSTRIA SICILIANA ASFALTI & BITUMI (ISAB) SpA (Palerme).

(624/35) La filiale à Francfort DEUTSCHE FINA GmbH (cf. n° 593 p.36) du groupe PETROFINA SA de Bruxelles (cf. n° 620 p.34) s'est associée à Duisburg avec l'entreprise TANKDIENST RHEIN & WAAL GmbH (Duisburg-Ruhrort) au sein d'une filiale commune de distribution et stockage de produits pétroliers liquides et gazeux, DEUTSCHE FINA GmbH-BUNKERDIENST DUISBURG-RUHRORT oHG.

Le groupe belge s'apprête par ailleurs à accroître sensiblement sa participation dans sa filiale (63 %) de New York AMERICAN PETROFINA INC. (cf. n° 612 p.35) en lui transférant une participation dans le consortium EKOFISK (à majorité française: E.R.A.P., C.F.P. et S.N.P.A. notamment), formé pour exploiter le secteur norvégien de la Mer du Nord et comprenant notamment les compagnies NORSK AGIP A/S, TOTAL MARINE NORSK A/S, AQUITAINE NORGE A/S, EURAFREP NORGE A/S, COPAREX NORGE A/S, COFRANOR A/S et PHILIPS PETROLEUM C° NORWAY.

PHARMACIE

(624/35) Le groupe chimico-pharmaceutique de Bâle CIBA-GEIGY AG (cf. n° 620 p.16) a décidé de mettre fin graduellement d'ici 1976 aux accords commerciaux et industriels qui le lient en République Fédérale à son homologue C.H. BÖHRINGER SOHN KG d'Ingelheim/Rhein (cf. n° 619 p.26).

Celui-ci cessera début 1973 de distribuer dans le pays les spécialités du groupe suisse - du ressort désormais de la filiale de Wehr/Baden (cf. n° 599 p.17) - mais poursuivra leur préparation et conditionnement jusqu'en fin 1976.

(624/35) Onze laboratoires pharmaceutiques néerlandais sous contrôle étranger - à l'exception d'ORGANON NEDERLAND N.V. d'Oss (groupe AKZO N.V. d'Arnhem) et de PROPHARMA N.V. de Haarlem - ont créé à La Haye une filiale paritaire de promotion et d'information thérapeutique, FARMINFORM N.V. (capital de Fl. 35.000), dirigée par MM. J.W. Leenen et P.C. van Nispen.

Celle-ci a eu pour autres fondatrices BAYER FARMA N.V. de Mijdrecht (contrôle allemand), BEECHAM (NEDERLAND) N.V. d'Amsterdam (Grande-Bretagne), CIBA N.V. d'Arnhem (Suisse), HOFFMANN-LA ROCHE N.V. de Rotterdam (Suisse), I.C.I. HOLLAND N.V. de Rotterdam (Grande-Bretagne), LABAZ-HOLLAND N.V. de La Haye (France), MERCK SHARP & DOHME NEDERLAND N.V. de Haarlem (USA), PFIZER N.V. de Rotterdam (USA), SANDOZ N.V. d'Arnhem (Suisse).

(624/35) Animé e par M. Alfred Vogel, l'entreprise suisse de produits pharmaceutiques, diététiques et cosmétiques BIOFORGE AG (Roggwil/Thurgau) a confié sa représentation en République Fédérale à la nouvelle BIOFORGE GmbH d'Unterziexingen (capital de DM. 20.000), gérée par Mme Ingeborg Klutz-Cronewitz.

(624/36) Le groupe pharmaceutique français EXPANSCIENCE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 622 p.34) a complété son réseau commercial à l'étranger - des filiales sous son nom à Forest-Bruxelles et Milan (cf. n° 304 p.30) - en se donnant une filiale à Genève, EXPANSCIENCE SA (capital de FS. 100.000), dirigée par MM. Maurice G. Hess et Gerard Ody.

Animée par M. P. Berthomé et C. Guillon, la fondatrice contrôle à Paris PARFUMS LUBIN SA (cf. n° 485 p.35). Elle a procédé dernièrement à une réorganisation (cf. n° 612 p.37) au profit de sa filiale LABORATOIRES PHARMASCIENCE SA (Courbevoie), qui a absorbé les entreprises associées LABORATOIRES BRISSON SA, PUBLISCIENCE Sarl, SOPHARMA Sarl et STERLAY SA.

(624/36) Présente depuis 1966 à Rotterdam avec une affiliée, FRANS-NEDERLANDSE MIJ. VOOR BIOLOGISCHE PRODUCTEN N.V. (cf. n° 350 p.31), la firme française LABORATOIRE DE CHIMIE & DE BIOLOGIE SA (La Salle/Senozan) y a installé une filiale commerciale, BIOCHEM N.V. (capital de Fl. 50.000), avec MM. J. de la Chesnais, B. Rousset, W.J. van den Broek et L.E. Hoffman pour administrateurs.

(624/36) Quatre entreprises pharmaceutiques françaises ont fusionné pour donner naissance à la société PIERRE FABRE SA (Paris) au capital de F. 25 millions.

Il s'agit de L.E.M.-LABORATOIRE EUROPEEN DE MEDICAMENT SA (anc. STE INDUSTRIELLE DE BIOLOGIE-SINBIO SA), STE NOUVELLE DES LABORATOIRES INANA Sarl, ISP-INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES PHARMACEUTIQUES SA et LABORATOIRES PIERRE FABRE SA (cf. n° 571 p.42), dont les actifs ont été évalués (bruts) à F. 1,1 million, F. 5,4 millions, F. 5,3 millions et F. 33,8 millions respectivement.

PLASTIQUES

(624/36) Animé e et contrôlée à Francfort par MM. Rolf Kessler et Georg von Opel, la manufacture de plastiques et caoutchouc manufacturé TECHNO-CHEME KESSLER & C° GmbH (cf. n° 550 p.35) a installé en Autriche (Pasching/Linz) une filiale commerciale sous son nom (capital de Sh. 100.000), et elle s'apprête à s'en donner une autre en France.

La fondatrice, qui réalise avec plus de 1.000 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 70 millions, possède à l'étranger de nombreuses filiales ou affiliées : Zurich, Spanza/Suède, Barcelone/Espagne, Isando/Transwaal, Buenos Aires/Argentine, etc...

PUBLICITE

Un accord de coopération conclu en République Fédérale entre la firme belge de publicité, études de marché et motivations, recherche promotionnelle, etc... VANYPECO SA de Bruxelles (cf. n° 516 p.33) et son homologue de Düsseldorf TROOST KG WERBEAGENTUR GWA (cf. n° 581 p.43) a été sanctionné par la création auprès de la seconde d'une filiale commune, TROOST WERBEAGENTUR INTERNATIONAL GmbH (capital de DM. 5 millions), dirigée par MM. Edgard Marchal, Thierry de Caters et Sol Z. Bloomenkranz, et devant coiffer leurs intérêts respectifs en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Autriche et Espagne.

TEXTILES

(624/37) La représentation en Suisse du groupe belge de tapis et moquettes tuftées ETS LOUIS DE POORTERE SA d'Aalbeke (cf. n° 570 p.37) sera assurée par la nouvelle ETS LOUIS DE POORTERE-LdP SUISSE SA (Lausanne) au capital de FS. 150.000, gérée par MM. F. de Poortère (Courtrai) et E. Daudat (Romanel-sur-Lausanne).

La fondatrice contrôle notamment en Belgique la filature FILAVILLE & COURTEXTIL REUNIS SA (Juslenville et Stasegem-Harelbeke) au capital de FB. 100 millions, et elle dispose à l'étranger de plusieurs filiales sous son nom : Lys-lez-Lannoy/Nord, Guenzano/Varese, Dortmund, Salzburg, etc...

(624/37) Le groupe textile néerlandais N.V. LINNENWEVERIJ v/h VAN DIJK & ZONEN de Waalre/Aalst (cf. n° 618 p.41) a constitué à Aulnay-sous-Bois/Seine-St-Denis la société commerciale INTERNATIONALE KENDIX TEXTILES FRAN-CE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par P. P.H. Van Mierlo, et directement contrôlée par la filiale INTERNATIONAL KENDIX TEXTILES N.V. (Eindhoven).

La fondatrice possède un important réseau de filiales de distribution KENDIX à l'étranger, notamment à Milan, Bruxelles, Aix-la-Chapelle, Walchwil/Suisse, etc...

Récemment décidée (cf. n° 613 p.40), la fusion des firmes françaises de confection pour futures mères, layettes, articles d'hygiène pour nouveaux-nés, etc... PRENATAL SA (St-Denis/Seine-St-Denis) et MATERNA SA (Paris) - affiliées pour respectivement 19 % et 16 % à la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 618 p.20) - est devenue effective au profit de la première qui, en rémunération d'actifs bruts estimés à F. 58,1 millions, a porté son capital à F. 49,7 millions.

Avant la fusion, les partenaires s'étaient transformées en compagnies de portefeuilles et avaient fait apport de leurs actifs industriels et commerciaux respectivement aux sociétés PRENATAL FRANCE SA de St-Denis (capital de F. 30 millions) et MATERNA FRANCE SA (Paris), toutes deux contrôlées par PRENATAL SA.

PRENATAL FRANCE s'est par ailleurs associée à la compagnie LES MAGASINS FERRER SA (Toulon) pour créer à Rungis/Val-de-Marne la compagnie SOPRE-CENCO-RUNGIS SA (capital de F. 450.000), chargée, sous la présidence de Mme Odette Risso, de l'exploitation d'un magasin de vente - exclusive - d'articles de marque "Prénatal".

TOURISME

Le groupe hôtelier de Berlin KEMPINSKI HOTEL-BETRIEBS AG (cf. n° 528 p.32) a réduit de 47,8 % à 25 % sa participation à Munich dans son homologue HOTEL VIER JAHRESZEITEN GmbH (cf. n° 586 p.40), où il est ainsi associé à parité au holding d'assurances VERITAS VERMÖGENS VERWALTUNGS GmbH de Munich - filiale 60/40 des groupes ALLIANZ et MUNCHENER RÜCK (cf. n° 559 p.47) - ainsi qu'aux groupes DEUTSCHE LUFTHANSA AG (Köln) et PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS INC. (à travers sa filiale hôtelière IHC-INTERCONTINENTAL HOTELS CORP.).

TRANSPORTS

(624/38) Le groupe de transports internationaux de Brême KÜHNE & NAGEL SPEDITIONS AG (cf. n° 613 p.42) a renforcé ses intérêts aux Pays-Bas - où il a repris dernièrement au groupe NEDERLANDSCHE SCHEEPVAART UNIE N.V. ses installations portuaires à Lloydkade/Rotterdam (cf. n° 610 p.40) - en se donnant deux affiliées à Rotterdam:

1) UNIPORT STEVEDORING C° N.V. (capital de Fl. 100.000), entièrement contrôlée par la filiale d'Alblasserdam KÜHNE & NAGEL EXPEDITIE & SCHEEPVAART N.V.; 2) KÜHNE & NAGEL STUWADOORSBEDRIJF N.V. (Fl. 0,5 million), dont le contrôle est partagé entre la filiale d'Alblasserdam et la société de portefeuille LAPALA HOLDING AG de Bâle (majoritaire).

(624/38) L'entreprise allemande de transports internationaux C.J. JONEN Wwe-INTERNATIONALE SPEDITION GmbH & C° KG de Dusseldorf (cf. n° 548 p.39) a pris pied en Afrique du Sud en se donnant une filiale à Johannesburg, C.J. JONEN (SOUTH AFRICA) PTY LTD.

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 75 millions, était déjà présente à l'étranger avec des filiales sous son nom à Rotterdam et New York.

(624/39) Filiale à Utrecht des Chemins de Fer Néerlandais N.V. NEDERLANDSE SPOORWEGEN (cf. n° 618 p.42), l'entreprise de transports et d'expéditions N.V. ALGEMENE TRANSPORT & EXPEDITIE ONDERNEMING VAN GEND & LOOS (cf. n° 585 p.49) a obtenu la représentation exclusive au Benelux de la compagnie YAMASHITA-SHINNON STEAMSHIP C°-Y.S. LINE (Tokyo).

Représentée notamment en République Fédérale et en Suisse par le groupe DANZAS AG de Bâle (cf. n° 583 p.41), Y.S. LINE exploite un service régulier de transports par fer entre Nachodka et Moscou, et elle est associée à l'entreprise SOVFLOT (Moscou) dans l'agence maritime de Tokyo ORIENT JQINT MARINE TRANSPORTATION C° LTD.

(624/39) La filiale FENDEL SCHIFFAHRTS AG de Mannheim (cf. n° 618 p.37) du groupe HUGO STINNES AG de Mülheim/Ruhr (cf. n° 621 p.18) a lancé une offre publique destinée à lui assurer le contrôle absolu de sa filiale de transports maritimes BREMEN-MINDENER SCHIFFAHRT AG de Brême (cf. n° 591 p.53).

VERRE

(624/39) La CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 623 p.31) a rationalisé une partie de ses intérêts verriers en République Fédérale au profit de son affiliée VERKAUFGESELLSCHAFT mbH DER VEREINIGTEN GLAS-WERKE (Aachen), dont le capital a été porté à DM. 240 millions et le nom changé en VEREINIGTE GLASWERKE GmbH pour avoir reçu du groupe sa succursale d'Aix-la-Chapelle VEREINIGTE GLASWERKE ZWEIGIEDERDER CIE DE SAINT-GOBAIN-VEGLA (cf. n° 600 p.40) ainsi que diverses participations (pour un montant brut de DM. 525,67 millions).

Dirigée par MM. Petrus A. Neeteson, Heinz Malangré, Paul Mostert et J. Pivin, la nouvelle VER. GLASWERKE est ainsi devenue actionnaire directe de plusieurs sociétés du groupe, notamment GRÜNZWEIG & HARTMAN AG (Ludwigshafen), GLASFA-BRIK ECKAMP-ALTWASSER GmbH (Ratingen), AACHENER INDUSTRIEVERWALTUNGS-& LIEGENSCHAFTS GmbH (Aachen), GLASFASER GmbH (Aachen), DEUTSCHE KAP-ASBEST-WERKE (Hambourg), OSCAR GOSSLER ISOLIER GmbH (Hambourg), GLACERIES DE SAINT-ROCH SA (Auvelais/Belgique), SCOTTISH GLASS DISTRIBUTING C° (Glasgow), FRANKLIN GLASS CORP. (Buttler/USA), etc...

La rationalisation décidée dernièrement des intérêts commerciaux en République Fédérale du groupe B.S.N.-BOUSSOIS, SOUCHON NEUVESEL SA de Paris (cf. n° 619 p.36) est devenue effective : la filiale directe (6,43 %) et indirecte (51,58 % et 14 % respectivement à travers les holdings allemand DAHLBUSCH VERWALTUNGS AG et belge MECANIVER SA) de Fürth FLACHGLAS AG DELOG-DETAG (cf. n° 570 p.37) a transféré à la société FLACHGLASBEARBEITUNGS GmbH-FLABEG de Fürth (capital porté à DM. 4,2 millions et transformée en SPIEGELUNION FLABEG GmbH) son contrôle sur les entreprises UNIONGLAS GmbH (Fürth) et WESTSPIEGEL GmbH (Schloss Holte-Stukenbrock), puis les a dissoutes.

DIVERS

(624/40) Spécialisée dans les matériels de laboratoires biologiques, la société FOURNITURES POUR LABORATOIRES TOUZART & MATIGNON SA (Paris) s'est donnée une filiale d'exportation et de distribution, ORIMBIO SA (capital de F. 100.000), que préside M. René Lauret et dirige M. Bernard Lauret.

La fondatrice est agent pour la France du groupe d'appareils scientifiques et instruments de laboratoires HAMILTON C° INC. de Whittier/Cal. (cf. n° 390 p.22).

(624/40) La firme allemande de bijouterie et fournitures (bracelets) pour horlogerie LOUIS FIESSLER & C°, GOLDKETTEN & GOLDWARENFA-BRIK KG de Pforzheim (cf. n° 595 p.42) a ouvert à Lucerne une succursale dirigée par M. Alex Rotter.

Animée par MM. Rheinhold Bechtold et Robert Hochloch, la fondatrice est commanditée par la société FUHRMANN & MOHR BETEILIGUNGS GmbH (Pforzheim), que dirigent M. G. Fuhrmann et Mme R. Mohr-Schaible. Elle possède depuis 1970 une filiale sous son nom à Strasbourg/Bas Rhin (cf. n° 579 p.42).

(624/40) Des intérêts belges, portés par M. Erik Henin (Bruxelles) pour 20 %, et français, portés notamment par MM. Nicolas Le Maresquier (30 %), M. Noël Le Maresquier (18 %), Pierre Cardin (cf. n° 559 p.45) pour 10 %, Jean Skinasi (10 %) et Mme Isabelle Henin (10 %), ont été à l'origine à Paris de la société d'études de formes, d'esthétique, de décoration et d'arts graphiques pour l'industrie, la publicité, les expositions, le théâtre et le cinéma STE D'ETUDES DE FORMES (S. E. F.) SA (capital de F. 100.000), que préside M. Erik Henin.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. E. GT elefunken P	. 16-22	Continental Gummi-Werke	P. 18
Akerlund-Rausing	33	Coronaverken	22
Akzo	19-35	Crédit Lyonnais	28-33
Alufinance & Trade	33	Crédit Suisse	33
Ankersmit	22	Creditanstalt-Bankverein	28
Antares	26	Credito Artigiano	30
Arbed	33	Croydon, Palmer & Cie	17
Arm Italia	24	C. T. C.	22
Austral-Pacific-Mining C°	34		
Autovox	27	Dassault	21
Auxilec	24	Data Management	26
	•	Deutsche Bank	18-28
Babcock & Wilcox	23	Deutsche Fina	35
Banco di Roma	2 8	Dijk & Zonen (Van)	37
Banco San Geminiano & San Pros	pero 30	Distilleries Réunies	31
Banque de l'Indochine	26-31	Dow Corning	19
Banque Widemann & Cie	16	Duffau & Cie (Ets.)	33
Bayer	· 35	Dygunwood	30
Bayerische Vereinsbank	30-31		
Bayrol Chemische Fabrik	19	Editions de Vecchi	. 25
Bell (France)	17	Ekofisk	35
Bell & Howell	[*] 19	Emif	30
Biochem	36	Entreprise Générale de Télécommu	_
Bioforge	35 ·	nications	21
B. N. P.	26	Esge	21
Böhringer Sohn (C.H.)	35	Etudes de Formes (Sté d')	40
Boussois-Souchon-Neuvesel	39	Etudes & de Statistiques Industriell	es
Brasseries de Haute-Volta	31	(Sté d')	29
Bremen-Mindener Schiffahrt	39 .	Eurinvest	30
Brinkmann & Niemeyer	24	Europartners	28
Britover	22	European American Banking Corp.	2 8
Bruynzeel	16	European Banks International	2 8
	•	Européenne de Spiritueux (Cie)	31
Cameli	34	Eurosil	25
Carlight	22	Expanscience	36
Cauwenberghe (Van)	20		
Centrale de Banque (Sté)	2 6	Fabre (Pierre)	36
Centrale Finanziaria Generale (L	a) 27 –30	Fagma	23
Chimique des Charbonnages (Sté)	20	Farminform	35
Ciba-Geigy	35	Fendel Schiffahrt	39
C. I. N. T. E. L Cie Internationale		Fiat	21-26
des Elastomères	18	Fidesco Italia	30
CO-Publica Verlag	25	Fiessler & C° Gold (Louis)	40
Commerzbank	16-28	Financière de Garantie (Cie)	29

Financière de Gérance & de ,		Jacobson & Widmark	Р.	17
Participations (Sté)	P. 29	Jardins du Roi	7	16
Financière de Paris & des		Jonen (C.J.)		38
Pays-Bas (Cie)	37 ,		•	
F. I. P. A. R. I. M.	. 17	Kalle	, a	22
Flachglas A.G. Delog-Detag	39	Keller	2	18
Flaminia Nuova	30	Kempinski Hotelbetrieb	, j	38
Fournitures pour Laboratoires		Kern (Dr.)		22
Touzart & Matignon	40	K.H.DPritchard		27
Francephone	21	Kimman		24
Fuji Photo Film C°	19.	Kirchner Holding		32
		Klink Werkzeug (Karl)		2 3
Galeries & Grand Bazar du Bld		Klöckner-Humboldt-Deutz	:	27
Anspach	20	Kortman Espanola	•	19
Garrone	34	Kühne & Nagel		38
Gend & Loos (Van)	39	_	ě	1
General Electric C°	21	Laboratoire de Chimie & de Biolo	gie	36
Générale (Sté)	33	Laboratoire Européen de Médicam	ent	36
Générale Occidentale	17	Locafrance		26
Generale Semiconduttori	26-27	Lockheed Aircraft Corp.		2 1
Gervais-Danone	. 31			
Glenmaple	20	Maars	*	$1\overline{7}$
Gutehoffnungshütte	23-24	M. A. N.	23-	24
<u> </u>		Mapa Fit		18
Hackerbräu	31	Materna	37 -	38
Hago	2 5	Meynadier		18
Hambros-Bank	27	Mietfinanz		28
Helic	20	Moguert		24
Hellenic Aviation Industries	21	Montecatini-Edison		33
Hilti	32	Montegenis Mineraria		33
Hochtief	16	Motorola Inc.		27
Hoechst	22-28	Munchener Ruckversicherung	18 -	38
Hoffmann-La Roche	35	_		•
Holiday Magic	34	Niederrheinische Hütte		32
Hotel "Vier Jahreszeiten"	38	Nodier & Cie	1	23
Hüttenwerk Oberhausen	32	Nord (Cie du)		29
		Norgren Shipston International		24
Immobilière Belgo-Helvétique (Sté)	16	Nuova Saca Motors		21
Industria Siciliana Asfalti & Bitum	i 34			
Informatique Petits & Moyens		Oesterreichische Girozentrale		2 8
Ordinateurs	26	Olivetti & C° (I;g. C.)		26
International Fasteners Corp.	32	Olympic Airways		21
International Investment Associates	34	O.P.F.IParibas		17
Internationale de Cuirs (Sté)	25	Ordifrance		26
Internationale Kendix Textiles	37	Ores	;	20
I. R. I.	26	Orimbio		40
•				

Outils de Brochage (Sté d')	P. 23	Spiegelunion Flabeg	P. 39
		Stahlwerke Röchling-Burbach	33
Paritzy (Ets.)	18	S.T.E.T.	26
Péchiney (Cie)	9-33-34	Stinnes (Hugo)	39
Petrofina	35	Systron-Donner Corp.	26
Phoenix Gummiwerke	18		
Poiesz	24	Tankdienst Rhein & Waal	35
Poortere (Ets. Louis de)	37	Techno-Chemie Kessler	36
Prénatal	37-38	Texas Industries	29
Printprojekt	23	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	27
Pritchard C° (J.F.)	27	Thomson Organisation	25
Privée de Gestion Financière (St	é) 29	Thyssen-Hütte (August)	32
Produits Chimiques Péchiney-Sair	nt-	Tissmetal Lionel-Dupont	24
Gobain	19	Touquet Syndicate (Le)	. 17
Progil	19	Touyarou (Ets.)	16
Projecteurs Cibié	22	Troost Werbeagentur International	37
Raba	24	Unilever	30
Rheinisch-Westfälisches Elektrizi	i –	Union & El Fenix Espanol (La)	16
tätswerk	16	Union de Participations Immobilières	17
Rhône-Poulenc	19	Uniport Stevedoring C°	38
Rhone-Progil	19		
Röchling	33	Valor Ironcrete	22
Roland Offsetmaschinen	23	Vanypeco	37
Royal Dutch/Shell	34	Ver. Deutsche Metallwerke	33
		Ver. Glaswerke	39
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Ci	e de) 39	Ver. Margarine-Werke	30
Samifi-Babcock	23	Verson Allsteel Press	23
Sauvegarde (La)	16		
Savin Business Machines C°	22	Wanner Isofi Isolation	17
Scal GP-Sté de Conditionnement		Warburg & C° (S.G.)	33
en Aluminium	33	Wascator	22
Sears, Roebruck & C°	20	Wigo G. Widmann & Söhne	21
Shell Française	34	Wolverine Worldwide Inc. 🦟	25
Shinko Electric	24	Wood Gundy Securities	30
Sodeteg	27	Wood Milne	18
S.O. F. I. T. E. L.	17		
Sofrina	31	Yamashi Securities C°,	2 9
S.O. P. R. I. D. I.	29	Yamashita-Shinnon Steamship	39